



CONTRIBUTION DES COORDONNATEURS  
DES GROUPES DE TRAVAIL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE  

---

CONDITIONS GAGNANTES ET PRINCIPES PARTAGÉS

Présentée dans le cadre des travaux  
d'élaboration du Plan d'électrification et de  
changements climatiques (PECC)



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Des Québécois mobilisés autour d'un plan audacieux et efficace</b>	<b>4</b>
<b>Des Québécois plus fiers, plus prospères et leaders dans la lutte contre les changements climatiques</b>	<b>5</b>
Faire prospérer les Québécois ici et partout dans le monde	5
Une ferme adhésion à l'électrification de l'économie du Québec	5
<b>Les conditions gagnantes du PECC</b>	<b>6</b>
Condition gagnante #1: l'évaluation climatique des choix gouvernementaux	6
Condition gagnante #2: l'exemplarité de l'appareil gouvernemental	6
Condition gagnante #3: une stratégie de mobilisation qui fait participer les Québécois à l'action climatique	7
Condition gagnante #4: une reddition de compte efficace et indépendante	7
Condition gagnante #5: une transition juste et équitable pour réduire les inégalités sociales	8
Condition gagnante #6: des données ouvertes, indépendantes et mises à jour	8
Condition gagnante #7: l'intégration des changements climatiques au cadre légal, normatif, fiscal et budgétaire	9
Condition gagnante #8: une éducation des Québécois à l'environnement et à l'écocitoyenneté	9
Condition gagnante #9: le maintien et le renforcement du marché du carbone	10
Condition gagnante #10: le renforcement des partenariats avec la société civile	10
<b>Les principes directeurs du PECC</b>	<b>11</b>
1 <sup>er</sup> principe directeur: la séquence « Éviter, Réduire, Séquestrer »	11
2 <sup>e</sup> principe directeur: le processus d'adaptation	12
3 <sup>e</sup> principe directeur: la synergie entre les outils d'intervention principaux de l'État: réglementation, écofiscalité et soutien financier	13
4 <sup>e</sup> principe directeur: la mobilisation des solutions financières du secteur privé	13
<b>Caractéristiques des mesures phares du PECC</b>	<b>14</b>
<b>Les mesures phares du PECC</b>	<b>15</b>
<b>Crédits</b>	<b>43</b>

# DES QUÉBÉCOIS MOBILISÉS AUTOUR D'UN PLAN AUDACIEUX ET EFFICACE

En juin 2019, le gouvernement du Québec a convié la société civile à un vaste exercice de consultation visant à élaborer le prochain Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC) du gouvernement du Québec. Cinq groupes de travail (GT), composés de **plus de 75 experts et parties prenantes de la société civile**, ont été mis en place afin de contribuer au processus d'élaboration du PECC :

- **ÉLECTRIFICATION**
- **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ADAPTATION**
- **BIOÉNERGIES**
- **JEUNESSE**
- **FINANCEMENT**

Les cinq GT ont chacun reçu le mandat de **produire un rapport** qui :

- Soumet des mesures phares à fort potentiel ;
- Sert de caisse de résonance aux mesures envisagées par le gouvernement du Québec et les bonifie le cas échéant ;
- Apporte un éclairage sur les enjeux de mise en œuvre et sur la réceptivité des milieux par rapport aux mesures envisagées.

Le présent document est une contribution additionnelle des coordonnateurs des GT<sup>1</sup> visant à soumettre **les conditions gagnantes et les principes partagés par les coordonnateurs des GT** et qui se dégagent de leurs cinq rapports. Une synthèse des mesures phares des rapports des GT a aussi été insérée au présent document.

Par souci d'efficacité, les rapports des GT mettent l'accent sur un **nombre limité de mesures phares qui placeront le Québec sur une trajectoire gagnante** à la fois en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 37,5% d'ici 2030 et de 80 à 95% d'ici 2050, sous le seuil historique de 1990<sup>2</sup> ;
- Adapter et rendre les communautés, les infrastructures, les écosystèmes et l'économie plus résilients aux impacts des changements climatiques.

Par conséquent, **la mise en œuvre des mesures phares ambitieuses et pragmatiques** élaborées dans les rapports des GT contribuera à l'atteinte de **résultats concrets et mesurables** à l'horizon 2030 tout en développant les potentiels de réduction d'émissions de GES et des solutions d'adaptation pour la suite.

De plus, ces mesures phares ont vocation à contribuer à l'élaboration du PECC qui deviendra **la politique-cadre du gouvernement du Québec en matière d'action climatique**. Ainsi, le PECC encadrera l'ensemble des orientations, politiques, programmes et stratégies gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques<sup>3</sup>.

Enfin, cet exercice a été complété au cours de l'automne 2019 par :

- Une consultation des Québécois, en ligne et par un dépôt de mémoires, visant à recueillir la vision et les commentaires de tout organisme, entreprise ou individu intéressé à contribuer au PECC ;
- Une tournée régionale visant à identifier les champions de l'électrification et les projets de réduction des émissions de GES et d'adaptation prioritaires dans chaque région ;
- Une consultation du milieu municipal ;
- Une consultation des communautés autochtones ;
- Des travaux interministériels.

**LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES PHARES AMBITIEUSES ET PRAGMATIQUES ÉLABORÉES DANS LES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL CONTRIBUERA À L'ATTEINTE DE RÉSULTATS CONCRETS ET MESURABLES À L'HORIZON 2030 TOUT EN DÉVELOPPANT LES POTENTIELS DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DE GES ET DES SOLUTIONS D'ADAPTATION POUR LA SUITE.**

<sup>1</sup> Cette contribution additionnelle représente une position consensuelle entre les coordonnateurs des GT. Elle ne reflète pas nécessairement la position institutionnelle des membres de chaque GT.

<sup>2</sup> La cible de réduction de 37,5% sous le niveau de 1990 a été adoptée par décret gouvernemental et réitérée par le Premier ministre du Québec. Cette cible pose les bases d'une réduction de 80 à 95% en 2050 à laquelle le Québec s'est engagé en vertu du Protocole d'accord sur le leadership climatique mondial.

<sup>3</sup> Certains secteurs de la lutte aux changements climatiques n'ont pas été spécifiquement couverts par le mandat confié par le gouvernement du Québec (par exemple les matières résiduelles, l'agriculture ou les forêts) et n'ont donc pas été traités de façon exhaustive à travers les GT mis en place. La complémentarité et la convergence des autres politiques gouvernementales avec le PECC seront essentielles pour que l'action climatique du Québec couvre tous les angles nécessaires à l'atteinte des cibles et objectifs.

# DES QUÉBÉCOIS PLUS FIER, PLUS PROSPÈRES ET LEADERS DANS LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les GT sont convaincus que **le Québec possède tout le potentiel pour atteindre, voire dépasser ses cibles et objectifs climatiques**. Les 75 experts et organismes ont répondu présents à l'appel à la mobilisation pour contribuer à l'élaboration du PECC le plus ambitieux et pragmatique possible. Pour la suite, ils resteront engagés pour assurer le succès sa mise en œuvre et l'atteinte des résultats. Dans le cadre du présent exercice, d'autres facteurs enthousiasmants sont à souligner.

## LE QUÉBEC POSSÈDE TOUT LE POTENTIEL POUR ATTEINDRE, VOIRE DÉPASSER SES CIBLES ET OBJECTIFS CLIMATIQUES.

### Faire prospérer les Québécois ici et partout dans le monde

Les mesures phares proposées dans les rapports des GT possèdent non seulement un potentiel extrêmement structurant pour placer le Québec sur une trajectoire climatique gagnante, mais elles auront l'avantage de transformer l'économie québécoise pour la rendre plus compétitive. Le PECC doit devenir **une source d'enrichissement économique, social et environnemental pour tous les Québécois**, capable de propulser les innovations, de promouvoir le savoir-faire d'ici auprès des entreprises québécoises, mais également de les exporter ailleurs dans le monde.

Il est aussi souhaitable que cette politique-cadre contribue à réduire les inégalités sociales, développe plus durablement nos milieux de vie et améliore la santé et la qualité de vie des Québécois. En outre, les GT considèrent que le concept de prospérité doit être inclusif. Les conditions de vie matérielles peuvent être évaluées en fonction du logement, du revenu et du travail, alors que la qualité de vie touche à l'éducation, la santé, la vie communautaire, la culture, l'environnement, le bien-être, la sécurité et les conditions de vie et de travail.

### Une ferme adhésion à l'électrification de l'économie du Québec

Le Québec possède un atout de taille pour réussir le défi de la transition climatique : sa production hydroélectrique. Renouvelable, abondante, à faible coût, elle représente un atout immense pour enrichir le Québec par la voie de l'achat local d'hydroélectricité plutôt que par l'importation d'énergies fossiles. L'électrification de plusieurs secteurs économiques aurait également le potentiel de stimuler la création de champions industriels, d'innovations technologiques et l'exportation de notre savoir-faire.

En ce sens, à l'instar de l'objectif gouvernemental, **il importe de donner une place majeure à l'électrification de l'économie dans le PECC**, tout en nécessitant un apport accru des bioénergies. Le déploiement complémentaire et stratégique de l'électrification et des bioénergies a le potentiel d'accélérer la transition énergétique et ses bénéfices pour l'ensemble des régions du Québec. En outre, il sera essentiel de conjuguer cette vision à **un vaste chantier d'efficacité énergétique** pour répondre à l'électrification croissante des systèmes (transports, industries, bâtiments) et limiter les coûts et les besoins additionnels en électricité<sup>4</sup>.

## LE PECC DOIT DEVENIR UNE SOURCE D'ENRICHISSEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL POUR TOUS LES QUÉBÉCOIS, CAPABLE DE PROPULSER LES INNOVATIONS, DE PROMOUVOIR LE SAVOIR-FAIRE D'ICI AUPRÈS DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES, MAIS ÉGALEMENT DE LES EXPORTER AILLEURS DANS LE MONDE

<sup>4</sup> L'efficacité énergétique permettrait à elle seule de créer 25 000 emplois et de faire croître le PIB du Québec de 4 milliards de dollars en moyenne annuellement à l'horizon 2030 (Dunsky expertise en énergie, Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec – Horizons 2030 et 2050, 2019, p. 85). À titre d'exemple, si tous les propriétaires mettaient en œuvre des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur maison, avec un objectif de rentabilisation de 5 ans, le Québec pourrait économiser l'équivalent de la consommation électrique annuelle de toutes les habitations du grand Montréal (Écohabitation, Le potentiel technico-économique de réduction des émissions de GES du secteur résidentiel au Québec, 2016).

## LES CONDITIONS GAGNANTES DU PECC

Cette contribution des coordonnateurs des GT regroupe **10 conditions gagnantes** pour convertir les mesures phares des GT en succès.

### CONDITION GAGNANTE #1 : l'évaluation climatique des choix gouvernementaux

Les choix gouvernementaux ne font pas encore l'objet d'une évaluation systématique de leur impact climatique, tant sur le plan de l'atténuation que de l'adaptation. Toute décision cohérente avec la lutte contre les changements climatiques nécessite d'avoir accès à cette information.

Sur la base de ce constat, il est proposé de mettre en place un **mécanisme d'évaluation de l'impact climatique des choix gouvernementaux**, dont les résultats seraient publics et serviraient à guider l'action gouvernementale. Cette évaluation climatique viserait à la fois l'impact des choix gouvernementaux sur l'atteinte des cibles de réduction de GES du Québec et l'adaptation aux changements climatiques à venir. Sont concernés : les décisions (législatives, réglementaires, budgétaires, fiscales ou de gouvernance), les investissements (projets d'infrastructures et programmes de soutien financier) et le parc immobilier (choix de localisation, d'aménagement des sites, de conception et de gestion des bâtiments).

Avec cette information entre ses mains, le gouvernement du Québec pourrait assurer **la cohérence entre ses choix et les résultats de cette évaluation climatique**, au besoin par la mise en œuvre de mesures compensatoires pour maintenir la trajectoire vers les cibles et objectifs qu'il s'est donnés.

Enfin, le gouvernement devrait exiger **une démonstration que la technologie optimale au plan technico-économique ou les meilleures pratiques soient utilisées** par tout promoteur public ou privé bénéficiant d'un appui gouvernemental.

### CONDITION GAGNANTE #2 : l'exemplarité de l'appareil gouvernemental

Afin d'assurer la confiance et de favoriser la mobilisation des citoyens, des municipalités et des entreprises dans la démarche de transition climatique, le gouvernement du Québec doit prêcher par l'exemple. Il doit tracer la voie à de nouvelles façons de faire au sein de l'appareil gouvernemental et promouvoir des projets cohérents avec l'urgence climatique et conformes aux principes et objectifs du PECC.

Sur la base de ce constat, il est proposé que le gouvernement du Québec se dote d'**une cible de réduction de GES pour son propre appareil gouvernemental qui devra être beaucoup plus ambitieuse que la cible globale de réduction de 37,5%** sous le niveau de 1990 exigée de la société québécoise.

Également, pour se donner les moyens d'atteindre sa cible exemplaire, il est proposé que le gouvernement du Québec mette en place un **plan de pratiques exemplaires de l'appareil gouvernemental** ainsi qu'un **mécanisme pour assurer la mobilisation et la cohérence de l'appareil gouvernemental et de ses politiques** derrière les principes et objectifs du PECC.

À titre d'exemple, le GT Électrification propose qu'à partir de 2022, tout nouveau bâtiment institutionnel soit carboneutre (proposé aussi par le GT Jeunesse) et que d'ici 2040, tout le parc immobilier institutionnel devienne carboneutre. Pour sa part, le GT Bioénergies propose que d'ici 2030, 100% des bâtiments publics québécois usant de produits pétroliers pour leur chauffage soient convertis aux énergies renouvelables. Enfin, le GT Aménagement du territoire et Adaptation propose que 100% des édifices gouvernementaux construits après 2020 dans une collectivité dotée d'un réseau de transport collectif structurant soient situés à moins de 400 mètres d'une station et qu'en 2030, 100% des cours d'école soient végétalisés.

### CONDITION GAGNANTE #3: une stratégie de mobilisation qui fait participer les Québécois à l'action climatique

La mobilisation des Québécois sera un élément-clé pour engendrer des changements comportementaux et permettre au Québec d'atteindre ses objectifs climatiques, en particulier dans le secteur des transports. Des efforts soutenus et continus devront être faits pour activer et accélérer le passage à l'action des individus et des organisations.

Sur la base de ce constat, il est proposé de déployer une **stratégie de mobilisation climatique**, continue et différenciée selon les publics cibles, afin de rendre l'action climatique possible et désirable pour tous les segments de la population québécoise. Cette stratégie viserait à mobiliser les meilleures connaissances sur les facteurs décisionnels des individus et des organisations, notamment en renforçant la contribution des experts, des entreprises et des acteurs impliqués de manière concrète dans la transition climatique. Elle poursuivrait l'objectif de déployer des outils destinés aux municipalités, aux entreprises et aux citoyens.

En outre, la **mise en place d'un forum annuel** favoriserait à la fois la mobilisation et la reddition de compte de la performance du PECC. Dans cette perspective, la poursuite de l'implication des GT dans la mise en œuvre du PECC maximiserait la mobilisation de la société civile.

### CONDITION GAGNANTE #4: une reddition de compte efficace et indépendante

La crédibilité du PECC se mesurera notamment par la mise en place d'un mécanisme d'évaluation des résultats des mesures, permettant au gouvernement du Québec de bonifier ou revoir la portée de ses mesures dans une perspective d'ajustement en continu. Cette agilité ne sera possible qu'avec l'apport d'une solide expertise publique et privée outillée d'une capacité de recherche opérationnelle et d'expertise-conseil, grâce à des outils de pointe en modélisation et analyse.

Sur la base de ce constat, il est proposé de mettre en place un **mécanisme de reddition de compte du PECC** inspiré des meilleures pratiques mondiales et supervisé par une entité indépendante et experte<sup>5</sup>. Il est également proposé que l'État se dote d'une **expertise interne** outillée d'une capacité de recherche opérationnelle et d'expertise-conseil, grâce à des outils de pointe en modélisation et analyse.

<sup>5</sup> Les champs d'expertise incluent notamment les changements climatiques, la science, l'économie, les affaires, les investissements, etc.

## CONDITION GAGNANTE #5: une transition juste et équitable pour réduire les inégalités sociales

Le gouvernement du Québec devra porter une attention particulière à toute action qui serait susceptible d'avoir des impacts importants sur les travailleurs, les entreprises, les peuples autochtones et les populations vulnérables. Il devra développer en amont des politiques, des programmes et des mesures qui anticiperont les impacts de la transition climatique et en atténueront les impacts négatifs le cas échéant. Prévoir la réalisation d'une transition juste et équitable est une condition gagnante pour s'assurer de l'acceptabilité sociale au sein des communautés et réduire les inégalités sociales.

Sur la base de ce constat, il est proposé d'**identifier les mesures du PECC qui auront un impact** sur les travailleurs, les entreprises, les peuples autochtones et les populations vulnérables et d'**implanter les moyens pour les minimiser**.

Également, il est proposé de **reconnaître l'expertise des travailleurs** et de les impliquer dans la mise en œuvre du PECC, notamment en favorisant la création de structures de concertation dans les entreprises et de pôles de concertation régionaux et sectoriels dédiés à la transition énergétique dans les entreprises et les industries<sup>6</sup>. Enfin, il est proposé de **mettre en place des programmes adéquats de soutien du revenu, de formation et d'ajustement au marché du travail** destinés aux travailleurs des industries et secteurs d'activité les plus concernés par la transition énergétique, ainsi que des mesures de restructuration de l'économie pour les communautés touchées par celle-ci.

## CONDITION GAGNANTE #6: des données ouvertes, indépendantes et mises à jour

L'absence de données ouvertes, indépendantes et mises à jour en matière climatique et énergétique représente une véritable limite dans la priorisation des mesures à mettre en place pour lutter contre les changements climatiques. Or, le gouvernement du Québec ne peut prendre de décisions éclairées sans l'apport des données probantes et d'une expertise pour les analyser, les interpréter et les intégrer dans l'élaboration et le suivi de ses mesures.

Sur la base de ce constat, il est proposé de mettre en place des **bases de données ouvertes, indépendantes et mises à jour relatives à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques**, au moins sur une base annuelle, afin de bien planifier les efforts de transition climatique et, surtout, de mesurer leur efficacité. Ces bases de données seraient développées de concert avec les parties prenantes.

<sup>6</sup> De telles structures existent parfois déjà. Si tel est le cas, il faudrait capitaliser sur les structures existantes.



### **CONDITION GAGNANTE #7: l'intégration des changements climatiques au cadre légal, normatif, fiscal et budgétaire**

Les lois, normes, programmes et autres outils par lesquels l'État encadre les activités des acteurs publics et privés devraient intégrer les objectifs de lutte contre les changements climatiques. À titre d'exemple, le gouvernement devrait considérer les coûts totaux de possession sur l'ensemble du cycle de vie des biens et services plutôt qu'uniquement le coût d'acquisition.

Sur la base de ce constat, il est proposé de **cibler trois priorités structurantes** de modernisation du cadre légal, normatif, fiscal et budgétaire pour y intégrer la lutte contre les changements climatiques.

La première est la **révision des règles d'appel d'offres du gouvernement du Québec** pour intégrer le coût total de possession et des critères de performance environnementaux, économiques et sociaux. La deuxième est la poursuite de l'élan de la signature du Pacte fiscal 2020-2024 pour intégrer la **prise en compte des externalités environnementales dans la fiscalité municipale**. La troisième est la **modernisation du Code du bâtiment et l'adaptation des normes de conception gouvernementales et municipales aux changements climatiques**. Cette modernisation devrait forcément tenir compte des spécificités régionales.

**LES LOIS, NORMES, PROGRAMMES  
ET AUTRES OUTILS PAR LESQUELS L'ÉTAT ENCADRE  
LES ACTIVITÉS DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS  
DEVRAIENT INTÉGRER LES OBJECTIFS DE LUTTE  
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.**

### **CONDITION GAGNANTE #8: une éducation des Québécois à l'environnement et à l'écocitoyenneté**

Le gouvernement du Québec a fait de l'éducation une priorité nationale. Or, l'éducation de tous les Québécois aux enjeux environnementaux est un vecteur central de mobilisation au défi climatique. De plus, le Québec vit déjà une mobilisation sans précédent des jeunes Québécois sur les enjeux des changements climatiques. Ainsi, informer l'ensemble des Québécois favorisera la recherche pragmatique de solutions et l'appui à leur mise en œuvre.

Sur la base de ce constat, il est proposé de **renforcer l'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté** auprès des citoyens, des collectivités et des organisations, notamment par une intégration adéquate aux curriculums scolaires.

### CONDITION GAGNANTE #9: le maintien et le renforcement du marché du carbone

Le renforcement du marché du carbone représente une condition essentielle à l'atteinte des cibles climatiques du Québec. Le PECC devra aider les grands émetteurs à innover et les soutenir financièrement dans la recherche de technologies et de procédés visant à les rendre plus compétitifs, renforçant l'effet incitatif du marché du carbone de réduire leurs émissions de GES au-delà des exigences réglementaires. Cette dynamique permettra au Québec d'atteindre ses cibles climatiques, de maximiser les retombées économiques sur son territoire et d'accroître la compétitivité de ses entreprises.

Sur la base de ce constat, il est proposé de **maintenir et de renforcer le marché du carbone** dans une perspective de minimisation des coûts de réduction des émissions de GES, de prévisibilité des décisions d'affaires et de financement de la lutte aux changements climatiques au Québec<sup>7</sup>. Il est également proposé d'**accélérer l'adoption de nouveaux protocoles de crédits compensatoires**.

### CONDITION GAGNANTE #10: le renforcement des partenariats avec la société civile

Le gouvernement du Québec ne peut pas agir seul dans l'atteinte de ses cibles climatiques. Travailler avec les organisations expertes dans l'éducation et la sensibilisation du grand public sera fondamental pour assurer la mobilisation des Québécois. Impliquer les travailleurs, les entreprises et les populations les plus vulnérables (aînés, jeunes, peuples autochtones, etc.) sera crucial pour planifier et mettre en œuvre une réelle transition juste et équitable dans les secteurs et les régions les plus impactés par la transition climatique. Enfin, élaborer des solutions financières innovantes avec le secteur privé et philanthropique favorisera la mobilisation de ressources indispensables à la réussite du PECC.

Sur la base de ce constat, il est proposé d'**établir et de renforcer les partenariats avec la société civile**, notamment en matière de mobilisation, de dialogue social, d'expertise climatique et de financement.

<sup>7</sup> Les scénarios présentés par le rapport Dunsky soulignent que chaque secteur sera sollicité pour réduire son empreinte carbone et permettre l'atteinte aux cibles et objectifs de réduction de gaz à effet de serre du Québec aux horizons 2030 et 2050 (Dunsky, p. v à viii).

## LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PECC

Cette contribution des coordonnateurs des GT regroupe également **4 principes directeurs** afin de guider les interventions de l'État québécois en matière de lutte contre les changements climatiques.

### 1<sup>ER</sup> PRINCIPE DIRECTEUR: la séquence « Éviter, Réduire, Séquestrer »

Afin de transformer durablement le Québec, de maximiser les bénéfices de la transition climatique et de se placer sur une trajectoire d'atténuation cohérente avec ses engagements pour 2030 et 2050, le contrôle des émissions produites sur le territoire québécois devrait être priorisé selon la séquence d'intervention mise de l'avant par le gouvernement du Québec dans le cadre des travaux des GT<sup>8</sup>:

- **ÉVITER** est applicable aux sources d'émissions qui n'existent pas encore: nouveaux projets, agrandissements d'une source d'émission existante. On doit prévenir le plus possible la création de nouvelles sources, ou à tout le moins faire en sorte qu'elles émettent le moins possible de GES. On parle ici de moyens d'évitement qui incluent notamment la conception, la planification, l'aménagement du territoire, la prévention.
- **RÉDUIRE** est applicable aux sources d'émissions existantes par différents moyens, dont l'aménagement du territoire, l'efficacité énergétique, la substitution énergétique et l'optimisation des procédés.
- **SÉQUESTRER** permet de générer une réduction nette des concentrations de GES dans l'atmosphère. Ceci inclut l'utilisation de puits naturels tels les océans, les prairies, les forêts, les milieux humides, les cultures biologiques, ainsi que les technologies de captage et de séquestration du carbone.



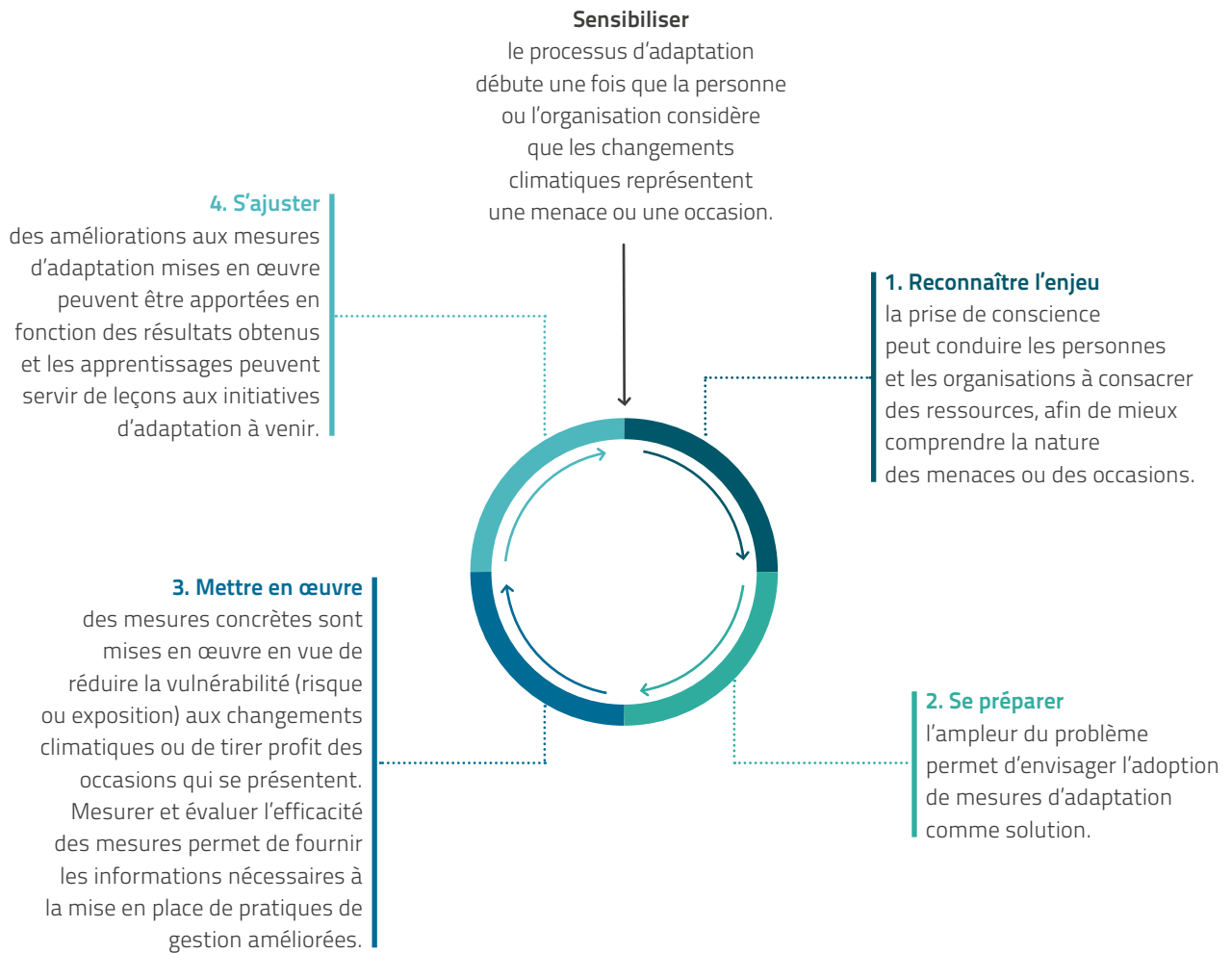
Par ailleurs, de par l'immense potentiel hydroélectrique québécois, les importantes réductions d'émissions liées à la substitution énergétique proviendront du vecteur principal qu'est l'électrification, tout en nécessitant un apport accru des bioénergies. Le déploiement complémentaire et stratégique de l'électrification et des bioénergies a le potentiel d'accélérer la transition énergétique et ses bénéfices pour l'ensemble des régions du Québec.

**DE PAR L'IMMENSE POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE QUÉBÉCOIS,  
LES IMPORTANTES RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS LIÉES À LA SUBSTITUTION  
ÉNERGÉTIQUE PROVIENDRONT DU VECTEUR PRINCIPAL  
QU'EST L'ÉLECTRIFICATION, TOUT EN NÉCESSITANT UN APPORT  
ACCURU DES BIOÉNERGIES.**

<sup>8</sup> Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC 2020-2030): vision et processus d'élaboration, 2019, p. 10

## 2<sup>E</sup> PRINCIPE DIRECTEUR : le processus d'adaptation

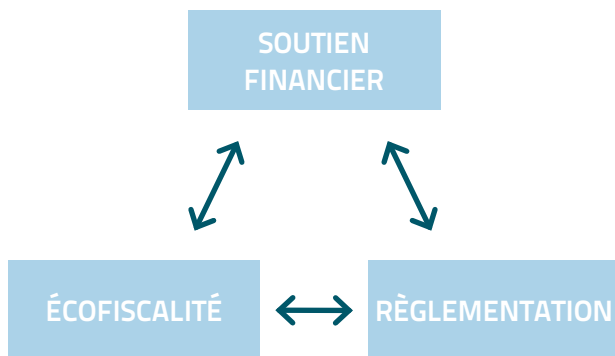
La séquence privilégiée en matière d'adaptation, appelée le « processus d'adaptation », est inspirée de nombreux travaux académiques<sup>9</sup> et permet de planifier de façon structurée les interventions gouvernementales dans ce domaine :



Inévitablement, le PECC permettra qu'une mesure puisse compléter plusieurs étapes, voir même plusieurs fois le processus d'adaptation. L'objectif est de favoriser une meilleure résilience des individus, des communautés, des entreprises et de l'État. Dès lors, toute pratique des acteurs visant à se confirmer dans ce cycle doit être encouragée.

<sup>9</sup> Ouranos, Vers l'adaptation : synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec (partie 3 : vers la mise en œuvre de l'adaptation), Édition 2015, 2015.

### 3<sup>E</sup> PRINCIPE DIRECTEUR : la synergie entre les outils d'intervention principaux de l'État : réglementation, écofiscalité et soutien financier



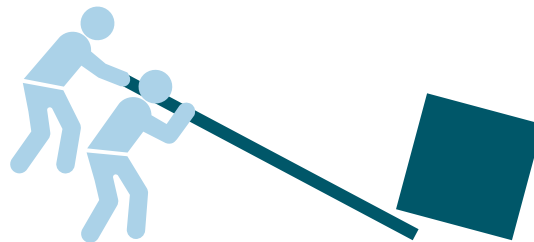
Jusqu'à maintenant, au-delà du marché du carbone, les Plans d'action sur les changements climatiques ont essentiellement privilégié l'approche par subvention comme outil d'intervention de l'État. Or, les faits indiquent que ce mode opératoire n'a pas eu à ce jour des effets suffisants sur les changements de comportements de l'État, des entreprises, des municipalités et des citoyens. Si le Québec souhaite atteindre ses cibles, il sera nécessaire d'avoir une approche complémentaire portée par des ressources accrues et axée sur la synergie entre trois types de mécanismes d'intervention gouvernementaux principaux.

Ainsi, pour transformer le Québec vers des modes de consommation et de production sobres en carbone et socialement responsables, le gouvernement du Québec devra recourir significativement plus à l'écofiscalité et à la réglementation, deux moyens essentiels étant donné la nécessité d'agir rapidement pour atteindre notre cible de 2030<sup>10</sup>.

### 4<sup>E</sup> PRINCIPE DIRECTEUR : la mobilisation des solutions financières du secteur privé

Face à l'ampleur des ressources financières requises pour réaliser un véritable virage, la mobilisation des solutions financières du secteur privé est devenue incontournable pour assurer un financement suffisant à la transition climatique. À ce titre, une plus grande synergie entre les mécanismes et les instruments financiers publics et privés est souhaitée.

Le Québec doit mettre en place une véritable stratégie mixte et intégrée d'investissement utilisant notamment l'effet de levier financier de l'État québécois et des municipalités pour surmonter les obstacles d'investissements des entreprises. À titre d'exemple, les GT Bioénergies et Financement proposent de développer des mécanismes d'appariement entre les fonds publics et les institutions financières privées, en soutien aux entreprises innovantes en technologies propres et aux projets d'investissements structurants, pour réduire les GES et maximiser l'effet levier des fonds publics pour mobiliser les fonds privés dans le financement de projets. Enfin, il est important d'intégrer les risques climatiques dans les décisions d'investissements au Québec.



<sup>10</sup> Ministère des Finances du Québec, Le recours à l'écofiscalité – Principes d'application, 2017, p. 17.

## CARACTÉRISTIQUES DES MESURES PHARES DU PECC

Cette contribution des coordonnateurs des GT regroupe enfin plusieurs caractéristiques recherchées dans les mesures phares du PECC. Inspirées largement des principes et des balises gouvernementaux transmis aux GT au début de leur mandat<sup>11</sup>, les caractéristiques suivantes devront à la fois guider l'élaboration des mesures phares du PECC et encadrer l'action gouvernementale en matière de lutte contre les changements climatiques.

- Avoir un impact **TANGIBLE ET MESURABLE** sur les émissions de GES et la diminution des risques découlant des changements climatiques, en donnant lieu à des pratiques de **REDDITION DE COMPTE** et d'**IMPUTABILITÉ** des citoyens, des entreprises, des municipalités et de l'État
- Être **STRUCTURANTES** et **TRANSFORMATIONNELLES** pour le Québec, **ADDITIONNELLES** et distinctes à la pratique courante et **PERMANENTES** dans leurs effets, en conciliant le besoin d'obtenir des résultats concrets en 2030 et celui de développer des potentiels de réduction d'émissions de GES et des solutions d'adaptation pour 2050 et pour la suite
- Donner lieu à des pratiques de **DIFFUSION DE L'INFORMATION**, dans une perspective d'accélération des innovations (modes de vie, technologies, pratiques sociales et d'affaires, etc.), de changements comportementaux et de **MOBILISATION DE LA POPULATION**
- Engendrer des **AVANTAGES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX** pour le Québec, notamment :
  - › Le soutien à l'émergence de filières d'avenir et la création d'emplois de qualité en misant sur les ressources et l'expertise du Québec
  - › La création de champions industriels, d'innovations technologiques et l'exportation de notre savoir-faire
  - › La formation de la main-d'œuvre
  - › Les coûts évités (par exemple en infrastructures et services publics, congestion, etc.) et les bénéfices économiques grâce aux mesures d'atténuation et d'adaptation et les bénéfices économiques suscités
  - › Les cobénéfices sur la santé et la qualité de vie des citoyens, tels que la réduction des contaminants atmosphériques émis dans l'atmosphère, la création de milieux de vie plus attrayants et les services écosystémiques
- Réduire les inégalités et les impacts sur les **POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES** (aînés, jeunes, autochtones, etc.)
- Être inclusif pour toutes les **RÉGIONS** du Québec
- Prioriser le contrôle des émissions produites sur le **TERRITOIRE QUÉBÉCOIS** plutôt que hors Québec<sup>12</sup>, tout en reconnaissant l'**IMPACTS DE NOS ACTIONS À L'INTERNATIONAL** (importations, déplacements en avion, etc.) qui ne sont pas comptabilisées dans notre inventaire d'émissions de GES
- Intégrer à la prise de décision du gouvernement du Québec et des autres acteurs majeurs les **ANALYSES TECHNICO-ÉCONOMIQUES**, les **IMPACTS SOCIAUX** ainsi que les notions d'**EMPREINTE CARBONE SUR LE CYCLE DE VIE** et la **DYNAMIQUE TEMPORELLE DU CARBONE**
- Soutenir essentiellement la **PRÉVENTION** et la **PRÉPARATION À L'ADAPTATION** et viser les **PRINCIPAUX RISQUES** (érosion côtière, inondations, fonte du pergélisol, vagues de chaleur, intégrité des infrastructures, impacts sociaux et psychologiques, risques et opportunités économiques)
- Examiner et prendre en compte les **ENJEUX SYSTÉMATIQUES GLOBAUX** (approvisionnement, sécurité alimentaire, coûts en assurance, réfugiés climatiques, etc.)

<sup>11</sup> Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, p. 7-8 et 11-12.

<sup>12</sup> Cette priorisation est également souhaitée par le gouvernement du Québec. Voir Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, p. 10.

GRUPE DE TRAVAIL ÉLECTRIFICATION

MESURES TRANSVERSALES <sup>14</sup>	CIBLES ET COMPOSANTES
<p><b>MESURE TRANSVERSALE</b></p> <p>Création d'une stratégie de gestion de la demande de pointe</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>D'ici 2021</b>, créer la <b>stratégie</b></li> <li>▪ <b>Potentiel de réduction de GES à l'horizon 2030</b> : impact indirect en facilitant et en réduisant les coûts de l'électrification des différents secteurs de l'économie</li> </ul> <p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser la mise en place de diverses <b>solutions de gestion de la demande de pointe</b>, notamment :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les technologies de gestion dynamique de la demande</li> <li>▪ Les technologies de stockage (électrique et thermique)</li> <li>▪ La tarification adéquate de la demande de pointe</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>MESURE TRANSVERSALE</b></p> <p>Adopter une politique d'approvisionnement électrique qui priorise l'efficacité énergétique et la gestion de la demande</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>D'ici 2021</b>, adopter une <b>politique</b></li> <li>▪ <b>Potentiel de réduction de GES à l'horizon 2030</b> : impact indirect en libérant des kWh et kW de manière rentable, permettant d'électrifier de nouveaux usages à moindre coût</li> </ul> <p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place <b>une politique d'approvisionnement d'électricité</b> qui requiert l'acquisition de toutes les <b>opportunités rentables d'efficacité énergétique et de gestion de la demande, plutôt que la nouvelle production électrique</b></li> <li>▪ Établir et mettre à jour la cible annuelle d'efficacité énergétique au moins aux 5 ans au moyen d'<b>études de potentiel d'efficacité énergétique et de gestion de la demande technico-économique réalisable (PTER)</b></li> </ul>
<p><b>MESURE TRANSVERSALE</b></p> <p>Améliorer l'accès à un approvisionnement électrique adéquat en région rurale</p>	<p><b>COMPOSANTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Étendre et consolider le <b>réseau triphasé en région rurale</b> en appui aux efforts de décarbonisation de certaines industries, le manufacturier et l'agroalimentaire</li> </ul>

<sup>13</sup> Les mesures phares de chaque rapport de GT présentées dans cette section sont le fruit d'un consensus entre les membres d'un même GT. Elles ne reflètent pas nécessairement les positions exprimées par les membres des autres GT.

<sup>14</sup> Le groupe de travail sur l'électrification propose trois mesures transversales suivies des 10 mesures phares sectorielles aux pages suivantes.

MESURES PHARES	CIBLES ET COMPOSANTES
<p><b>1 MESURE PHARE</b></p> <p>Mettre en place de nouveaux réseaux de transports collectifs structurants et hausser l'offre existante de transports collectifs et partagés</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Transports</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>D'ici 2022</b>, atteindre un <b>ratio 50-50</b> entre les investissements du Plan québécois en infrastructures (PQI) dans les transports collectifs et transport routier</li> <li>▪ <b>D'ici 2030</b>, augmenter de 5 % par année l'<b>offre de service de transport collectif</b> partout au Québec (cible de la PMD 2030)</li> <li>▪ <b>D'ici 2030</b>, 70 % de la population a accès à <b>au moins 4 services de mobilité durable</b> (cible de la PMD 2030)</li> </ul> <p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place de <b>nouveaux réseaux à haute capacité en site propre</b></li> <li>▪ Hausser l'<b>offre de service en transport collectif</b></li> <li>▪ Appuyer les solutions de <b>covoiturage</b>, d'<b>autopartage</b>, de <b>mobilité active partagée</b> et les <b>applications</b> permettant d'optimiser leur utilisation dans une optique de cocktail transport</li> </ul>
<p><b>2 MESURE PHARE</b></p> <p>Offre de VZÉ : Bonifier la norme VZÉ</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Transports</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>En 2030</b>, 100 % des <b>nouvelles ventes de véhicules légers</b> sont électriques (en incluant les hybrides rechargeables)</li> <li>▪ <b>Potentiel de réduction de GES à l'horizon 2030 : 5 à 7 Mt CO<sub>2</sub></b> pour les mesures combinées d'offre et de demande de VZÉ (hypothèse que le parc automobile de 2030 serait composé de plus de 40 % de véhicules légers entièrement électriques et hybrides rechargeables)</li> </ul> <p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Bonifier la Loi VZÉ</b> (véhicules zéro-émission) de manière à ce que 100 % des nouvelles ventes de véhicules légers au Québec en 2030 soient électriques, en incluant les hybrides rechargeables</li> <li>▪ <b>Hausser les cibles annuelles d'ici 2030</b> de manière à soutenir l'évolution de la demande</li> </ul>
<p><b>3 MESURE PHARE</b></p> <p>Demande de VZÉ : Inciter à l'adoption des VZÉ</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Transports</p>	<p><b>CIBLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>D'ici 2022</b>, le programme de redevance-remise est autofinancé</li> </ul> <p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Convertir les aides financières à l'achat vers une <b>approche de type de redevance-remise</b>, grâce à laquelle les remises à l'achat de véhicules zéro-émission sont financées par des redevances appliquées en fonction du profil d'émissions de GES des véhicules à essence/diesel (mesure du Plan directeur 2018-2023 de TEQ)</li> <li>▪ Instaurer une <b>campagne de communication</b> visant à contrer certains mythes tenaces liés à la mobilité durable et aux véhicules électriques de manière à réduire la résistance au changement</li> <li>▪ Soutenir l'<b>accès universel à la recharge</b> pour les ménages n'ayant pas la possibilité de bénéficier d'une borne de recharge au domicile, en particulier les immeubles multirésidentiels</li> </ul>



MESURES PHARES		CIBLES ET COMPOSANTES	
4	<p><b>MESURE PHARE</b></p> <p>Soutenir l'acquisition de véhicules de marchandises moyens et lourds zéro-émission</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Transports</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>En 2030, entre 15 % et 50 % des véhicules de marchandises moyens et lourds sont des véhicules zéro-émission</b>, dépendamment des classes (classes 3-8), en lien avec l'initiative <i>Drive to Zero</i> à laquelle le gouvernement du Québec a adhéré en septembre 2019</li> <li>▪ <b>Potentiel de réduction de GES à l'horizon 2030 : 3 Mt CO<sub>2</sub></b> (hypothèse que 25 % des tonnes-km sur route sont électrifiées)</li> </ul> <p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Bonifier le programme Écocamionnage</b> pour inciter le secteur du transport de marchandises à acquérir des véhicules zéro-émission, tout en offrant un <b>accompagnement</b> dans cette transition</li> </ul>	
5	<p><b>MESURE PHARE</b></p> <p>Créer une Stratégie marchandises axée les réseaux multimodaux intégrés et optimisés, les <i>hubs</i> de transports mutualisés et l'optimisation des chaînes logistiques</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Transports</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>D'ici 2022</b>, au moins un <b>hub de transport mutualisé</b> est en cours de création</li> <li>▪ <b>D'ici 2030</b>, une <b>augmentation de 25 % des tonnages de marchandises</b> transbordés dans les <b>ports et les centres intermodaux ferroviaires</b> du Québec (cible de la PMD 2030)</li> </ul> <p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Publier une <b>Stratégie marchandises</b> menant à la réduction des déplacements à vide par camion, au transfert modal vers le transport ferroviaire et maritime, et à la maximisation des tonnes-km parcourus à zéro émission</li> </ul>	
6	<p><b>MESURE PHARE</b></p> <p>Exiger la carboneutralité par règlement pour tous les bâtiments neufs et bonifier le Code de l'énergie des bâtiments</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Bâtiments</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>En 2022</b>, les bâtiments neufs résidentiels et institutionnels sont carboneutres</li> <li>▪ <b>En 2024</b>, le Code de l'énergie du bâtiment est bonifié</li> <li>▪ <b>En 2030</b>, les bâtiments neufs commerciaux sont carboneutres</li> </ul> <p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Carboneutralité</b> : la carboneutralité est exigée par règlement pour les bâtiments neufs</li> <li>▪ <b>Analyse sur le cycle de vie</b> : bien qu'il soit pour l'instant exclu du calcul de carboneutralité, le carbone intrinsèque des matériaux de construction devra également être évalué pour les bâtiments neufs</li> <li>▪ <b>Code du bâtiment</b> : le Code de l'énergie des bâtiments devra être mis à jour au moins aux 5 ans, donner une prévisibilité au marché sur les mises à jour futures et mettre l'accent sur la performance plutôt que les exigences prescriptives, à la manière du <i>Energy Step Code</i> de la Colombie-Britannique</li> </ul>	

## 7 MESURE PHARE

Exiger une efficacité minimale de chauffage global au remplacement d'un système de chauffage principal dans les bâtiments résidentiels existants

## AXE

Bâtiments

## CIBLES D'EFFICACITÉ MINIMALE DU SYSTÈME GLOBAL DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS EXISTANTS

- En 2021,  $\geq 95\%$  d'efficacité globale (moyenne pondérée de l'efficacité des équipements de chauffage)
- En 2024,  $\geq 100\%$  d'efficacité globale
- En 2030,  $\geq 105\%$  d'efficacité globale
- Potentiel de réduction de GES à l'horizon 2030 :  $\leq 1 \text{ Mt CO}_2$

## COMPOSANTE

- Adopter une **réglementation des appareils** afin d'exiger une performance minimale du système de chauffage global lors du remplacement du système principal, ce qui  **vise plus directement les équipements consommant des combustibles fossiles**, en plus d'accroître l'efficacité énergétique

## 8 MESURE PHARE

Instaurer un plafond d'émissions et une cotation et divulgation énergétique obligatoire pour les bâtiments commerciaux et institutionnels existants

## AXE

Bâtiments

## CIBLES GLOBALES DE RÉDUCTION DE GES

- Secteur institutionnel
  - -70 % en 2030, par rapport à 1990
  - -100 % en 2040, par rapport à 1990
- Secteur commercial
  - -10 % en 2030, par rapport à 1990
  - -45 % en 2040, par rapport à 1990
  - -80 % en 2050, par rapport à 1990
- Potentiel de réduction de GES à l'horizon 2030 :  $2 \text{ Mt CO}_2$

## COMPOSANTES

- Instaurer graduellement et en séquence ces pratiques obligatoires entre 2020 et 2030
  - **Cotation et Divulgation énergétique obligatoire** incluant les émissions de GES (la divulgation obligatoire des données est prévue par TEQ pour son 2<sup>e</sup> plan directeur 2023-2028)
  - **Évaluation obligatoire** de la performance énergétique pour les bâtiments ayant une cote inférieure à un certain seuil, incluant des recommandations d'**actions d'efficacité énergétique** à mettre en place
  - **Plafonds d'émissions** instaurés dès 2030 par superficie de plancher (kg de  $\text{CO}_2$  par pied carré) à la suite des deux mesures ci-dessus, déclinés par catégorie de bâtiment, de manière à atteindre des cibles de réduction globales de GES. Ces plafonds d'émissions diminueront avec les années de manière prévisible pour le marché

<p><b>9 MESURE PHARE</b></p> <p>Favoriser l'élaboration de plans de décarbonisation industriels à haut niveau par les entreprises ou sous-secteurs industriels</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Industrie</p>	<p><b>CIBLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En 2024, la majorité des entreprises émettant plus de 10 kt de GES ont un <b>plan de décarbonisation</b></li> </ul> <p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser les <b>systèmes de gestion de l'énergie (SGÉ) avancés</b> (par ex. implantation de la norme ISO 50001, apport d'une aide financière pour embaucher une ressource interne ou une ressource mutualisée entre quelques entreprises de plus petite taille)</li> <li>▪ Co-crédier des <b>feuilles de route technologiques</b> qui identifient les <b>mesures et les technologies porteuses par sous-secteur industriel</b>, implantées ailleurs ou en développement, et leur potentiel de réduction de GES</li> <li>▪ Favoriser le <b>partage de connaissances et de meilleures pratiques</b> à travers l'industrie, notamment en favorisant la mise en place de réseaux d'apprentissage d'expertises et d'échange pair-à-pair</li> </ul>
<p><b>10 MESURE PHARE</b></p> <p>Favoriser les stratégies d'économie circulaire</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Industrie</p>	<p><b>CIBLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En 2024, création dans chaque région de <b>groupes de concertation industrielle</b> (le cas échéant, privilégier les groupes et les structures existants)</li> </ul> <p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Viser <b>2 stratégies d'économie circulaires</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Optimisation de la production, l'utilisation et la récupération de la chaleur industrielle</b></li> <li>▪ <b>Mise en place de symbioses industrielles</b> permettant de valoriser les ressources, soit les intrants et extrants des chaînes de production</li> </ul> </li> <li>▪ Effectuer un <b>suivi gouvernemental des symbioses créées</b> et un <b>partage des résultats</b></li> </ul>

## GROUPE DE TRAVAIL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ADAPTATION

MESURES PHARES	CIBLES ET COMPOSANTES
<p><b>1 MESURE PHARE</b></p> <p>Créer un Fonds en aménagement et urbanisme durables de 100 millions \$ par année</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Des actions concrètes sur le terrain, maintenant</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>En 2020, le Fonds est créé</b> avec un investissement public de <b>100 millions \$ par année</b></li> <li>▪ <b>En 2022</b>, des partenaires publics et privés ont été mobilisés pour bonifier la dotation gouvernementale annuelle (<b>effet levier</b>)</li> <li>▪ <b>Potentiel de réduction de GES à l'horizon 2030 : 2 Mt CO<sub>2</sub> par année</b> du bilan carbone en transport par rapport au cours normal des affaires (potentiel total de l'approche de consolidation des milieux urbanisés)</li> </ul> <p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un <b>Fonds en aménagement et urbanisme durables</b>, doté par le gouvernement de 100 millions \$ par année, en soutien aux municipalités pour la consolidation des milieux urbanisés par des projets d'aménagement sobres en carbone et résilients</li> <li>▪ <b>Déterminer des critères</b> permettant le soutien d'un éventail de projets sobres en carbone et résilients dans une diversité de milieux (consolidation de noyaux villageois, création d'écoquartiers sur des friches urbaines, densification et requalification d'anciennes <i>strips</i> commerciales, <i>TOD</i>, etc.)</li> <li>▪ Mettre en place un <b>programme de financement</b> s'appuyant sur des critères rigoureux de résilience face aux changements climatiques et de réduction effective des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux tendances régionales (cible : plus bas quintile de la région d'insertion)</li> </ul>
<p><b>2 MESURE PHARE</b></p> <p>Créer une offre de logement abordable, sobre en carbone et résiliente</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Des actions concrètes sur le terrain, maintenant</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>En 2030</b>, le nombre de logements abordables situés à distance de marche d'une centralité ou d'un réseau structurant de transport collectif a augmenté</li> <li>▪ <b>En 2030</b>, le bilan carbone des occupants du parc de logements sociaux et abordables s'est amélioré</li> </ul> <p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer des <b>critères de localisation aux programmes de soutien à l'abordabilité du logement</b> pour réduire la dépendance à l'automobile des ménages</li> <li>▪ Soutenir l'<b>intégration d'éléments de résilience climatique</b> (verdissement, matériaux, gestion de l'eau, etc.) <b>et de sobriété carbone</b> dans les projets de production et de rénovation du logement social et abordable par une bonification ciblée des subventions</li> <li>▪ Renforcer les mécanismes de <b>contrôle des prix du loyer</b> (notamment, mettre sur pied un registre des loyers obligatoire et public, par quartier)</li> <li>▪ <b>Soutenir les municipalités</b> dans la mise en place d'actions favorisant l'intégration d'une part de logement social et abordable dans les milieux sobres en carbone et résilients, notamment par des <b>mesures foncières</b> (banque de terrains), l'inclusion obligatoire, et des approches de <b>densification douce</b> (notamment unités d'habitation accessoires)</li> <li>▪ Mettre en place un <b>mécanisme de suivi de l'évolution des prix</b> dans les secteurs visés par des projets de densification ou d'amélioration du cadre bâti et des infrastructures</li> <li>▪ <b>Documenter et diffuser</b> les meilleures pratiques (recherche, innovation, outils et formations, accompagnement)</li> </ul>

MESURES PHARES		CIBLES ET COMPOSANTES	
<p><b>3 MESURE PHARE</b></p> <p>Renforcer la protection, valoriser et développer de façon durable le territoire agricole</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Des actions concrètes sur le terrain, maintenant</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entre 2020 et 2030, <b>aucune perte nette de superficie de la zone agricole</b> ne s'est produite</li> <li>▪ En 2030, 100 % des entreprises agricoles ont entrepris une <b>démarche d'adaptation aux changements climatiques</b></li> </ul> <p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer une <b>meilleure protection, mise en valeur et développement durable du territoire agricole</b>, notamment par la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i></li> <li>▪ Soutenir et accompagner l'<b>adaptation des pratiques agricoles</b> aux changements climatiques</li> <li>▪ Soutenir la mise en œuvre des <b>Plans de développement de la zone agricole</b> et l'intégration des changements climatiques dans leur contenu</li> <li>▪ Soutenir l'adoption de <b>systèmes et pratiques culturelles pérennes et à moindre impact</b>, notamment dans les secteurs ayant une influence sur les risques climatiques</li> <li>▪ Prioriser et soutenir les <b>systèmes alimentaires de proximité</b></li> </ul>		
<p><b>4 MESURE PHARE</b></p> <p>Développer et mettre en œuvre des stratégies concertées de réduction des risques</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Des actions concrètes sur le terrain, maintenant</p>	<p><b>A. INONDATIONS</b></p> <p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>En 2030</b>, 100 % des régions concernées par le risque inondation ont élaboré un <b>Programme d'action pour la prévention des inondations</b></li> <li>▪ <b>En 2030</b>, 100 % des mesures identifiées comme « prioritaires » dans les Programmes d'action ont une <b>mise en œuvre complétée ou en cours</b></li> <li>▪ <b>En 2030</b>, 100 % des politiques, plans et programmes gouvernementaux en lien avec les inondations ont intégré les <b>plus récentes connaissances</b> relatives aux impacts des changements climatiques et la <b>priorisation de la prévention</b></li> </ul> <p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer et mettre en œuvre une <b>Stratégie québécoise de réduction des risques d'inondation</b> en collaboration avec les acteurs locaux et régionaux</li> <li>▪ <b>Programmes d'action</b> régionaux adaptés aux contextes des différents bassins versants (élaboration et mise en œuvre soutenues par un <b>programme de financement</b>)</li> <li>▪ <b>Révision des outils de planification et d'intervention de l'État</b> en lien avec les inondations</li> </ul> <p><b>B. ZONES CÔTIÈRES</b></p> <p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>En 2030</b>, une réduction minimale de 10 % du nombre de <b>personnes, de bâtiments et de valeurs économiques à risque</b>, par rapport à 2020</li> <li>▪ <b>En 2030</b>, 100 % des municipalités côtières ont <b>évalué leurs vulnérabilités à l'érosion et ajusté leurs outils de planification et de réglementation</b> en cohérence avec la stratégie adoptée</li> </ul>		

#### 4 MESURE PHARE

Développer et mettre en œuvre des stratégies concertées de réduction des risques

#### AXE

Des actions concrètes sur le terrain, maintenant

#### COMPOSANTE

- Développer et mettre en œuvre, en concertation avec le monde municipal et les acteurs pertinents, une **Stratégie de gestion intégrée des zones côtières**, incluant :
  - **Ajustement des outils de planification et de réglementation** des organismes municipaux
  - **Stratégie de financement** stratégique des options d'adaptation

#### C. APPROVISIONNEMENT EN EAU

#### CIBLES

- **En 2030**, 50 % des municipalités **tiennent compte le climat futur** dans l'analyse des vulnérabilités des sources d'approvisionnement en eau potable
- **En 2030**, 75 % des municipalités disposent de mécanismes permettant d'assurer la **prise en compte des changements climatiques lors de la mise à niveau ou la construction d'infrastructures d'eau**
- **En 2030**, 75 % des municipalités disposent de mécanismes permettant d'assurer la **prise en compte des changements climatiques lors de la mise à niveau ou la construction d'infrastructures d'eau**
- **En 2030**, 75 % des municipalités locales susceptibles d'être affectées par des manques d'eau sont **parties prenantes d'un plan de prévention et de gestion des conflits d'usage**
- **En 2030**, 80 % des rivières qui sont des sources d'approvisionnement en eau disposent d'un **système d'alerte de bas niveau d'eau**

#### COMPOSANTES

- Développer et diffuser des **connaissances et des outils** permettant notamment de :
  - **Intégrer les considérations relatives aux impacts des changements climatiques** dans les diverses initiatives visant à réduire les risques liés à la ressource eau
  - **Prévenir et gérer les conflits d'usages de l'eau** actuels et futurs du fait des changements climatiques (**soutien financier et accompagnement** prévus afin d'ajuster les outils existants ou de développer un plan de gestion des conflits d'usage)
- Déployer des **systèmes de prévision et d'alerte de bas niveau d'eau**
- Mettre en place un **Programme de soutien aux acteurs économiques** pour l'évaluation des vulnérabilités et l'identification de solutions pour prévenir et gérer les risques liés à un manque d'eau

## 5 MESURE PHARE

Appuyer les acteurs économiques dans le développement d'une économie résiliente et la contribution au développement de collectivités sobres en carbone

## AXE

Des actions concrètes sur le terrain, maintenant

## CIBLES

- En 2030, 90 % des **outils de l'État ayant une incidence sur le développement économique** ont été révisés de façon à soutenir davantage la lutte contre les changements climatiques (adaptation et atténuation)
- En 2030, 10 **secteurs économiques** ont fait l'objet d'évaluation des risques et opportunités liés aux changements climatiques
- En 2030, 5 **régions** ont fait l'objet d'évaluation des risques et opportunités liés au développement économique dans un contexte de changements climatiques
- En 2030, 50 % des **entreprises tertiaires** de plus de 50 employés font de nouveaux choix de localisation écoresponsables et 30 % se sont dotées de plans de gestion des déplacements (potentiel de réduction de GES à estimer)

## COMPOSANTES

- **Évaluer les risques et opportunités liés aux changements climatiques et identifier des options d'adaptation**, pour différents secteurs économiques ou régions (co-développés par le milieu de la recherche et les acteurs économiques concernés)
- **Ajuster les politiques publiques**, de même que le cadre financier, afin de faciliter la transition des différents secteurs et régions vers une économie résiliente face aux impacts des changements climatiques et sobres en carbone
- Sensibiliser et accompagner les entreprises dans le choix de **localisations écoresponsables** et l'implantation de **plans de gestion des déplacements** (outils, formations, conseil)

## 6 MESURE PHARE

Réserver une part du PQI au financement des infrastructures naturelles

## AXE

Des actions concrètes sur le terrain, maintenant

## CIBLES

- **À partir de 2021**, 5 % du **PQI investi** dans les infrastructures naturelles (IN)
- **À partir de 2021**, les IN sont reconnues dans le PQI

## COMPOSANTES

- **Réserver un pourcentage des investissements en infrastructures** aux IN
- Soutenir le **développement d'expertise** sur les IN
- **Ajuster le cadre normatif, réglementaire et législatif** en faveur des IN, de manière à accélérer leur mise en œuvre et à rendre leur financement systématique et pérenne
- Identifier et implanter des **mesures d'écofiscalité** pour financer les IN au PQI

MESURES PHARES	CIBLES ET COMPOSANTES
<p><b>7 MESURE PHARE</b></p> <p>Accroître le financement du transport collectif</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Des actions concrètes sur le terrain, maintenant</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>D'ici 2030</b>, augmenter l'<b>offre de service de transport collectif</b> de 5 % par année (cible de la PMD 2030)</li> <li>▪ <b>D'ici 2030</b>, augmenter la <b>part modale en transport collectif</b></li> <li>▪ <b>D'ici 2030</b>, augmenter la part de la <b>population desservie</b> par un service de transport collectif</li> <li>▪ <b>Potentiel de réduction de GES à l'horizon 2030 : 1,3 Mt CO<sub>2</sub> par année</b> du bilan en transport par rapport au cours normal des affaires (potentiel minimal de l'augmentation de l'offre de service de transport collectif)</li> </ul> <p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bonifier les <b>programmes d'aide au développement de l'offre de service et aux opérations</b></li> <li>▪ Maintenir les <b>2/3 du budget du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) réservés aux transports durables</b></li> <li>▪ Atteindre rapidement le <b>ratio 50-50</b> entre les investissements du PQI dans les transports collectifs et le transport routier, puis <b>planifier d'y consacrer plus des 2/3</b> comme en Ontario</li> </ul>
<p><b>8 MESURE PHARE</b></p> <p>Appliquer à la gestion du parc immobilier gouvernemental des critères de sobriété carbone et de résilience</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Des outils qui reforment les pratiques en profondeur</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>À partir de 2021</b>, 100 % des nouveaux édifices du parc immobilier gouvernemental sont situés <b>dans une centralité ou au cœur d'un milieu de vie</b>, sont situés <b>hors d'une zone à risque climatique majeur</b>; et, pour les collectivités dotées d'un réseau de transport collectif structurant, sont situés <b>à moins de 400 mètres d'une station</b></li> <li>▪ <b>En 2030</b>, l'empreinte carbone des déplacements générés par les édifices publics a été réduite (potentiel de réduction GES à estimer)</li> <li>▪ <b>En 2030</b>, la résilience des édifices publics et de leurs milieux d'insertion s'est améliorée</li> <li>▪ <b>En 2030</b>, 100 % de l'ensemble des <b>cours d'école sont végétalisés</b></li> </ul> <p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Établir une <b>directive gouvernementale</b> (politique, stratégie ou plan d'action) en matière de localisation et d'aménagement exemplaire des bâtiments publics</li> <li>▪ Mettre en place des <b>critères de localisation et de gestion</b> des services publics intégrant la réduction du bilan carbone et l'adaptation aux changements climatiques</li> <li>▪ Établir des <b>critères d'aménagement de terrains</b> exemplaires pour l'adaptation aux changements climatiques</li> <li>▪ Établir des <b>critères de répartition des services publics</b> sur le territoire intégrant la réduction des distances à parcourir et la desserte équitable de la population</li> <li>▪ Appliquer <b>ces critères aux programmes de soutien financier gouvernementaux</b></li> </ul>



## 9 MESURE PHARE

Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans tout projet ou programme d'infrastructure ou leur financement impliquant le gouvernement du Québec

## AXE

Des outils qui réforment les pratiques en profondeur

## CIBLES

- **D'ici 2025**, 100 % des projets d'infrastructures sensibles au climat financés, en tout ou en partie, par le gouvernement intègrent une **évaluation des risques liés aux changements climatiques**
- **D'ici 2030**, cette évaluation de risques a permis de réduire la vulnérabilité du Québec et d'accroître la résilience de sa population, son économie et son environnement dans au moins 50 % des cas, par rapport à 2020

## COMPOSANTE

- Opérationnaliser d'ici 2023 l'**obligation pour que tous les projets d'infrastructures financés, en tout ou en partie, par le gouvernement du Québec**, notamment ceux du PQI, intègrent une **évaluation des risques** confirmant que les changements climatiques et ses impacts ont été considérés pour toute la durée de vie de l'infrastructure

## 10 MESURE PHARE

Intégrer la lutte contre les changements climatiques à la planification régionale et locale

## AXE

Des outils qui réforment les pratiques en profondeur

## CIBLES

- **En 2023**, dans les 6 principales régions urbaines et dans les collectivités connaissant une forte croissance, 100 % des communautés métropolitaines et des MRC ont intégré une **cible de réduction des émissions de GES à leur planification territoriale**
- **En 2023**, 100 % des communautés métropolitaines, des MRC et des communautés nordiques ont intégré des **objectifs d'adaptation aux changements climatiques dans leur planification territoriale**
- **Potentiel de réduction de GES à l'horizon 2030 : 4 Mt CO<sub>2</sub> par année** du bilan carbone en transport par rapport au cours normal des affaires (combinaison des potentiels de consolidation des milieux urbanisés, d'augmentation de l'offre de transport collectif et de localisation écoresponsable des entreprises et des édifices publics)

## COMPOSANTES

- Créer un **programme de soutien financier et technique** à l'intégration de la lutte contre les changements climatiques (adaptation et atténuation) dans les documents de planification régionale et locale
- Rendre obligatoire l'intégration de **cibles locales de réduction des émissions de GES**, compatibles avec l'atteinte de la cible nationale, dans les PMAD, les SAD et les plans d'urbanisme (modification législative ou conditionnalité d'accès aux programmes de soutien financier gouvernemental)
- Rendre obligatoire **l'intégration de la dimension de la mobilité durable intégrée dans les différents outils de planification** (PMAD, SAD, PU)
- Rendre obligatoire **l'intégration d'objectifs et de mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les mêmes outils de planification**, via les mêmes mécanismes
- Soutenir l'intégration des risques associés aux impacts des changements climatiques dans la planification territoriale des **communautés nordiques**, et favoriser la mise en place de mesures d'adaptation correspondant à leurs besoins spécifiques
- Instaurer un **mécanisme de reddition de compte** pour suivre l'atteinte des cibles
- Réviser les guides et cadres de référence pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques à l'ensemble des documents de planification territoriale, en particulier les **politiques de gestion intégrée des ressources en eau**, les **plans directeurs de l'eau** et les **PDZA**

## 11 MESURE PHARE

Adapter le cadre légal, normatif, fiscal et budgétaire à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques

## AXE

Des outils qui réforment les pratiques en profondeur

## CIBLES

- **En 2022**, le Code de construction du Québec, les normes de conception des rues et la PPRLPI ont été révisées pour contribuer à la réduction des émissions de GES et assurer l'adaptation au climat futur
- **En 2025**, la fiscalité municipale a été révisée pour favoriser la réduction des émissions de GES et l'adaptation au climat futur

## COMPOSANTES

- Identifier les **éléments du cadre** qui doivent être révisés pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques (adaptation et atténuation)
- Moderniser le **Code de construction** du Québec sur la base du Code national du bâtiment 2015, établir des objectifs et hausser les seuils de performance d'efficacité énergétique et d'adaptation aux changements climatiques (cible : 2022)
- Moderniser les **normes de conception de rues**, en prenant en compte l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, particulièrement dans les milieux de vie (cible : 2022)
- Réviser la **Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables**, sur la base des scénarios climatiques futurs et non sur les données historiques (cible : 2022)
- Réviser la **fiscalité municipale** (prise en compte des externalités, équité entre les municipalités, équilibre budgétaire à long terme, réduction de la part de l'impôt foncier dans les revenus municipaux) (cible : 2024)

## 12 MESURE PHARE

Soutenir l'innovation et la recherche collaborative en adaptation et en aménagement du territoire

## AXE

Un accès aux connaissances pour une action optimale

## CIBLES

- **En 2030**, 80 % des **projets R&I financés par le PECC sont coconstruits** avec les praticiens, les acteurs du terrain ou les décideurs
- **En 2030**, 75 % des récipiendaires de fonds du PECC dédiés à la planification ou la mise en œuvre de l'adaptation considèrent avoir eu un « très bon » **accès aux connaissances et à l'accompagnement nécessaires** pour mener à bien leur projet
- **En 2030**, 100 % des ordres professionnels pertinents ont intégré les **notions de changements climatiques dans leurs programmes de formation**

## COMPOSANTES

- Supporter la recherche et des activités complémentaires de façon à assurer la complémentarité des projets financés et à favoriser une approche multisectorielle qui implique les parties prenantes à toutes les étapes : **pôles de R&D appliqués, organismes frontières, innovation locale et régionale**, projets sur les risques émergents et les aspects socioéconomiques
- Développer et renforcer l'**éducation et la formation en matière de changements climatiques** de différentes clientèles cibles
- Assurer une **diffusion et une appropriation effective de l'information**

## 13 MESURE PHARE

Mettre en place un système québécois de suivi et d'évaluation des progrès en adaptation

## AXE

Un accès aux connaissances pour une action optimale

## CIBLES

- En 2030, 90 % des utilisateurs, dans chaque groupe de clientèle cible, évaluent l'**information fournie par l'Observatoire « très utile »**
- En 2030, 80 % de cibles recommandées sont **utilisées comme cibles officielles** par le gouvernement ou les organismes municipaux
- En 2030, le Québec est identifié comme un **leader dans le domaine de la mesure du progrès en adaptation** aux changements climatiques

## COMPOSANTES

- Établir un **Observatoire de l'adaptation**, rassemblant les chercheurs et parties prenantes clés, ayant comme objectifs :
  - Élaborer un **portfolio d'indicateurs** robustes et en **assurer le suivi**, puis **diffuser un bilan** structuré en fonction des besoins des différentes clientèles cibles, sur une base biennale
  - **Évaluer les résultats d'initiatives d'adaptation potentiellement porteuses** (efficacité, efficacité, cobénéfices, défis, etc.) et les **diffuser auprès des différentes clientèles cibles**
  - **Recommander des cibles d'adaptation** pour 2030

MESURES PHARES	CIBLES ET COMPOSANTES
<p><b>1 MESURE PHARE</b></p> <p>Instaurer des normes de teneurs minimales en bioénergies peu émissives produites localement pour les divers combustibles et carburants vendus au Québec</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Amélioration de l'offre en bioénergies produites localement</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <p><i>Cibles de teneur minimale pour le gaz naturel renouvelable (GNR)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 % à partir de <b>2020</b></li> <li>▪ 2 % à partir de <b>2023</b></li> <li>▪ 5 % à partir de <b>2025</b></li> <li>▪ 10 % à partir de <b>2030</b></li> </ul> <p><i>Cibles de teneur minimale pour les biocarburants</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 10 % dans l'essence d'ici <b>2021</b></li> <li>▪ 15 % dans l'essence d'ici <b>2025</b></li> <li>▪ 20 % dans l'essence d'ici <b>2030</b></li>   <li>▪ 3 % dans le carburant diesel d'ici <b>2021</b></li> <li>▪ 5 % dans le carburant diesel d'ici <b>2025</b></li> <li>▪ 10 % dans le carburant diesel en <b>2030</b></li> </ul> <p>Les volumes de mazout léger, de carburéacteur, de diesel ferroviaire et maritime devraient être pris en compte dans le calcul du volume minimal de carburant renouvelable devant être distribué.</p> <p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre de l'avant un <b>engagement, des réglementations et un soutien clair, dédié et prévisible</b> en appui aux projets de production de bioénergies pour atteindre les cibles gouvernementales de teneur minimale en 2025 et, ultérieurement, en 2030</li> <li>▪ <b>Sélectionner les sources de biocarburants et de GNR</b> permettant d'atteindre des réductions importantes d'émissions de GES par rapport aux carburants fossiles qu'ils remplacent</li> <li>▪ <b>Comptabiliser annuellement les émissions de GES des biocarburants</b> afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs</li> </ul>
<p><b>2 MESURE PHARE</b></p> <p>Prioriser l'usage des bioénergies issues d'une exploitation durable de la biomasse forestière dans les régions où la ressource est abondante et dans les réseaux isolés et favoriser ses usages partout au Québec</p> <p><b>AXE</b></p> <p>La biomasse forestière comme moteur de l'économie circulaire</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Dès 2023</b>, tout <b>nouveau système de chauffage des Régions prioritaires*</b> est alimenté à l'énergie renouvelable</li> <li>▪ <b>D'ici 2030</b>, une génération de <b>15 PJ additionnelles à partir de bioénergies issues de la biomasse forestière en remplacement des combustibles fossiles</b> pour la production de chaleur dans les secteurs industriel, institutionnel et commercial vers les bioénergies (en priorité dans les Régions prioritaires*)</li> <li>▪ <b>D'ici 2030</b>, 80 % des <b>besoins énergétiques en chauffage et en électricité des réseaux autonomes</b> sont comblés par de l'énergie renouvelable. Si de la biomasse forestière est disponible de manière durable et que des retombées positives en matière d'économie circulaire sont possibles, les bioénergies issues de la biomasse forestière devraient être privilégiées</li> </ul>

**2 MESURE PHARE**

Prioriser l'usage des bioénergies issues d'une exploitation durable de la biomasse forestière dans les régions où la ressource est abondante et dans les réseaux isolés et favoriser ses usages partout au Québec

**AXE**

La biomasse forestière comme moteur de l'économie circulaire

**COMPOSANTES**

- Mettre de l'avant **un engagement, des réglementations et un soutien clair, dédié et prévisible** en appui aux projets de production de bioénergies issues de la biomasse forestière
- Catalyser l'émergence d'**économies circulaires dans les communautés autochtones et les municipalités des Régions prioritaires\***

\* **Régions prioritaires** : la Côte-Nord, la Mauricie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches et le Saguenay-Lac-Saint-Jean

**3 MESURE PHARE**

Compléter stratégiquement les efforts d'électrification en favorisant l'usage des bioénergies pour alimenter les parcs de véhicules et chauffer les bâtiments appartenant à l'État, à ses sociétés ou aux diverses municipalités et MRC

**AXE**

Exemplarité de l'État

**CIBLES***Bâtiments de l'état*

- **Dès 2021**, 100 % des nouveaux systèmes de chauffage des bâtiments publics reçoivent une **évaluation technico-économique pour l'utilisation de bioénergies**
- **D'ici 2030**, 100 % du chauffage usant de produits pétroliers est converti aux **énergies renouvelables dans les bâtiments publics**

*Cibles de teneur minimale en GNR du gaz naturel utilisé par le secteur institutionnel*

- **50 %** à partir de **2025**
- **100 %** à partir de **2030**

*Cibles de teneur minimale en biocarburant dans les carburants utilisés par le secteur institutionnel*

- **15 %** dans l'essence d'ici **2023**
- **30 %** dans l'essence d'ici **2030**
- **5 %** dans le carburant diesel d'ici **2023**
- **15 %** dans le carburant diesel d'ici **2030**

Les volumes de mazout léger, de carburéacteur, de diesel ferroviaire et maritime devraient être pris en compte dans le calcul du volume minimal de carburant renouvelable devant être distribué.

**COMPOSANTES**

- Mettre de l'avant **un engagement, des réglementations et un soutien clair, dédié et prévisible** en appui aux projets de production de bioénergies pour atteindre les cibles de teneur minimale en 2023, en 2025 et, ultérieurement, en 2030
- Assurer une **baisse d'émissions de GES provenant des bâtiments et des véhicules institutionnels** continuant à consommer des combustibles fossiles, malgré les efforts d'électrification en cours (évaluation technico-économique)

MESURES PHARES	CIBLES ET COMPOSANTES
<p><b>4 MESURE PHARE</b></p> <p>Dans le cadre du SPEDE, favoriser l'usage et la production de bioénergies en bonifiant les protocoles de crédits compensatoires en cours de mise en place et en en créant de nouveaux</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Bonification du marché du carbone Québec/Californie (SPEDE)</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <p><i>Cibles d'un nombre minimal de crédits compensatoires produits au Québec admissibles au SPEDE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Période de conformité <b>2021-2023 : 750 000 t éq. CO<sub>2</sub></b></li> <li>▪ Période de conformité <b>2024-2026 : 1 500 000 t éq. CO<sub>2</sub></b></li> <li>▪ Période de conformité <b>2027-2029 : 3 000 000 t éq. CO<sub>2</sub></b></li> </ul> <p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>S'engager plus clairement dans l'écriture de nouveaux protocoles de crédits compensatoires</b> et impliquer les acteurs des industries visées</li> <li>▪ Mettre de l'avant <b>des réglementations et un soutien clair, dédié et prévisible en appui aux projets de bioénergies</b> pour atteindre les cibles de crédits compensatoires en 2025 et, ultérieurement, en 2030</li> </ul>
<p><b>5 MESURE PHARE</b></p> <p>Mettre en place des incitatifs fiscaux et des mesures de soutien financier pour les systèmes énergétiques à la bioénergie ainsi que leur production locale</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Déploiement de mesures fiscales et financières de nature à favoriser le financement privé de projets de bioénergie</p>	<p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer annuellement le <b>suivi des indicateurs suivants</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Somme des <b>investissements dans les projets d'investissements liés aux bioénergies</b> (investissements totaux, investissements privés, effet de levier sur les mises de fonds gouvernementales)</li> <li>▪ Nombre d'<b>entreprises actives</b> dans les bioénergies et nombre d'<b>emplois</b></li> <li>▪ Nombre de <b>conversion de grands consommateurs de chaleur</b> (consommation supérieure à 36 000 GJ/an)</li> <li>▪ Création d'<b>entreprises technologiques</b> : nombre d'entreprises et nombre d'entreprises essaimées de centres de recherche, propriété intellectuelle (brevets), financements obtenus</li> </ul> </li> </ul> <p>Les indicateurs généraux suivants doivent également être pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Portion des bioénergies (en % et en PJ) dans le bilan énergétique québécois</li> <li>▪ Réduction effective et prospective des émissions de GES</li> </ul>
<p><b>6 MESURE PHARE</b></p> <p>Pérenniser et bonifier des programmes de soutien à l'usage et à la production de bioénergies</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Revue et bonification des programmes de soutien existants</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Dès 2020</b>, instaurer des <b>revues de programmes sur une base bisannuelle</b> avec les divers acteurs du milieu</li> <li>▪ <b>Dès 2021</b>, 100 % des <b>programmes d'encouragement aux bioénergies</b> ont été revus afin d'augmenter leur prévisibilité et d'établir des critères d'admissibilité adaptés au secteur</li> </ul> <p>Les indicateurs généraux suivants doivent être suivis lors des revues bisannuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les indicateurs des mesures phares 1 à 5</li> <li>▪ La portion des bioénergies (en % et en PJ) dans le bilan énergétique québécois</li> <li>▪ La réduction effective et prospective des émissions de GES</li> </ul>

MESURES PHARES	CIBLES ET COMPOSANTES
<p><b>7 MESURE PHARE</b></p> <p>Arrimer et optimiser la réglementation pour favoriser la production de bioénergies en concertation avec les acteurs du milieu</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Revue des cadres réglementaires concernant la production de bioénergies</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Dès 2020</b>, instaurer des <b>revues du cadre réglementaire inhérent aux bioénergies sur une base bisannuelle</b> en collaboration avec les acteurs du milieu en 2020</li> <li>▪ <b>Dès 2021</b>, 100 % de <b>la revue et des modifications du cadre réglementaire applicable aux projets des bioénergies</b> ont été complétés, avec comme but notable d'augmenter sa clarté et de réduire les temps d'autorisation des projets de production de bioénergies</li> </ul> <p>Les indicateurs généraux suivants doivent être suivis lors des revues bisannuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les indicateurs des mesures 1 à 5</li> <li>▪ La portion des bioénergies (en % et en PJ) dans le bilan énergétique québécois</li> <li>▪ La réduction effective et prospective des émissions de GES</li> </ul>
<p><b>8 MESURE PHARE</b></p> <p>Soutenir la chaîne d'approvisionnement québécoise en assurant un suivi annuel des quantités disponibles et de leurs attributs énergétiques</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Pérennisation des approvisionnements</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Dès 2021</b>, une <b>base de données des processus et de la disponibilité de biomasse</b> est publiée par source et par région, mise à jour annuellement</li> <li>▪ <b>Dès 2022</b>, des <b>indicateurs de durabilité environnementale, sociale et économique</b> du <i>Global Bioenergy Partnership</i> sont appliqués à l'échelle du Québec et mis à jour aux 5 ans</li> <li>▪ <b>Dès 2023</b>, toutes les Régions priorisées ont un <b>Centre de transformation et de conditionnement de la biomasse (CTCB)</b> par Région priorisée (voir mesure phare 2)</li> <li>▪ <b>Dès 2025</b>, 50 % de la <b>biomasse utilisée hors industrie forestière</b> est conditionnée et standardisée</li> </ul>
<p><b>9 MESURE PHARE</b></p> <p>Soutenir l'innovation technologique et la recherche en bioénergies à tous les niveaux de la chaîne de valeur</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Soutien à l'innovation</p>	<p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer annuellement le <b>suivi des indicateurs suivants</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'<b>entreprises actives</b> dans les bioénergies et nombre d'<b>emplois</b></li> <li>▪ Création d'<b>entreprises technologiques</b> : nombre d'entreprises et nombre d'entreprises essaimées de centre de recherche, propriété intellectuelle (brevets), financements obtenus</li> <li>▪ Somme des <b>investissements</b> dans des projets qui résultent d'innovation technologique</li> <li>▪ Nombre de <b>projets générés</b></li> </ul> </li> </ul>
<p><b>10 MESURE PHARE</b></p> <p>Assurer une plus large adoption des bioénergies et soutenir leur exportation en déployant des efforts d'éducation, de formation et de communication</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Conscientisation et éducation</p>	<p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer annuellement le <b>suivi des indicateurs suivants</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mesure des <b>connaissances</b> et des <b>attitudes des citoyens</b> au sujet des bioénergies</li> <li>▪ Augmentation du nombre d'<b>inscriptions dans les événements</b> sur les bioénergies</li> <li>▪ Augmentation du nombre d'<b>entreprises actives</b> dans les bioénergies et progression du nombre d'<b>emplois</b> dans ces entreprises</li> <li>▪ Augmentation de la <b>participation aux collectes de matières organiques résiduelles</b> mises en place par les municipalités</li> </ul> </li> </ul>

## GROUPE DE TRAVAIL JEUNESSE

MESURES PHARES	CIBLES ET COMPOSANTES
<p><b>1 MESURE PHARE</b></p> <p>Adopter un indicateur inclusif, en remplacement du PIB</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Dès 2020</b>, un <b>groupe de travail sur la transition juste et équitable</b> est créé</li> <li>▪ <b>D'ici 2025</b>, un <b>plan de décarbonisation</b> détaillé est adopté, avec un ensemble de critères visant à améliorer le bien-être de la population</li> <li>▪ <b>D'ici 2025</b>, un <b>indicateur de bien-être de la population</b> est créé</li> <li>▪ <b>Entre 2025 et 2030</b> : un <b>état de l'indice de bien-être</b> est publié annuellement pour assurer une augmentation continue du bien-être de la population</li> </ul>
<p><b>2 MESURE PHARE</b></p> <p>Adopter une politique de sobriété généralisée</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre</p>	<p><b>A. POLITIQUE DE SOBRIÉTÉ ET NORMES DU TRAVAIL</b></p> <p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>D'ici 2023</b>, une <b>politique de sobriété</b> est adoptée avec une mise en application pangouvernementale et coordonnée par le Secrétariat du Conseil du Trésor</li> <li>▪ <b>D'ici 2023</b>, une <b>révision des normes du travail</b> est adoptée en reconnaissant notamment le droit à la déconnexion et en réduisant progressivement la semaine de travail à 35 heures d'ici 2025 et à 30 heures d'ici 2030</li> </ul> <p><b>COMPOSANTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adopter une <b>politique de sobriété</b> et réformer les <b>normes du travail</b> du Québec</li> </ul> <p><b>B. SIMPLICITÉ VOLONTAIRE</b></p> <p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>D'ici 2025</b>, le nombre d'<b>acteur.trice.s impliqué.e.s dans l'économie de seconde main et collaborative</b> double par rapport à 2020</li> <li>▪ <b>D'ici 2030</b>, 25 % des citoyen.ne.s se définissent comme faisant partie du <b>mode de vie tendant vers la simplicité volontaire</b></li> <li>▪ <b>D'ici 2030</b>, une augmentation de 25 % la part de marché du <b>commerce local de biens et services</b> par rapport à 2020</li> </ul> <p><b>COMPOSANTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accroître la popularité des mouvements tendant vers la <b>simplicité volontaire</b></li> </ul>



## 2 MESURE PHARE

Adopter une politique de sobriété généralisée

## AXE

Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre

C. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

## CIBLES

- **Dès 2020**, introduire un **4<sup>e</sup> et un 5<sup>e</sup> R**, soit les concepts de Refuser et de Réparer
- **D'ici 2022**, créer un **programme québécois à l'intention des industries, commerces et institutions (ICI)** pour favoriser les pratiques de **réduction à la source** et créer un **programme dédié à la gestion des matières recyclables et compostables à l'échelle du Québec**
- **D'ici 2022 et 2030**, la quantité annuelle de **matières éliminées par personne** diminue pour atteindre 500 kg en 2022 et 350 kg en 2030
- **D'ici 2030**, détourner 50 % des **matières recyclables et compostables éliminées** par rapport à 2015
- **D'ici 2030**, réduire de 50 % la quantité des **biens réparables, réutilisables et comestibles éliminés** par rapport à 2020
- **D'ici 2030**, bannir la **vente et l'utilisation d'articles à usage unique** dans les ICI et les événements, incluant les matières compostables et recyclables

## COMPOSANTE

- Renforcer le **principe des 5R-VE** et améliorer la performance du Québec sur le plan de la gestion des matières résiduelles

D. GASPILLAGE ALIMENTAIRE

## CIBLES

- **D'ici 2030**, réduire d'au moins 50 % du **gaspillage des consommateurs** par rapport à 2020
- **D'ici 2030**, réduire d'au moins 75 % du gaspillage alimentaire **de la production à la commercialisation** par rapport à 2020

## COMPOSANTE

- D'ici 2030, réduire d'au moins 70 % le **gaspillage alimentaire de la production à la consommation**

E. SYSTÈME AGROALIMENTAIRE

## CIBLES

- **Dès 2022**, 100 % des établissements institutionnels — écoles, hôpitaux, ministères et organismes, etc. — offrent des **menus végétariens et végétaliens**, et leurs menus sont constitués de 60 % d'**aliments locaux**
- **D'ici 2025**, 75 % des entreprises et producteurs agricoles ont mis en place au moins deux **pratiques permettant d'améliorer les émissions de gaz à effet de serre liées à leur exploitation**
- **D'ici 2030**, 75 % des entreprises et producteurs agricoles ont mis en place au moins deux **mesures de réduction des risques climatiques** (diversification de la production, accroissement de la valeur ajoutée sur les matières premières, accroissement de la production agroécologique, adhésion à un programme d'assurance privée ou mutuelle, participation à des circuits courts)
- **D'ici 2030**, 60 % en moyenne des **aliments frais consommés** sont **locaux ou biologiques**
- **D'ici 2030**, 75 % des entreprises et producteurs agricoles ont mis en place au moins deux **mesures de réduction des risques climatiques** (diversification de la production, accroissement de la valeur ajoutée sur les matières premières, accroissement de la production agroécologique, adhésion à un programme d'assurance privée ou mutuelle, participation à des circuits courts)

MESURES PHARES	CIBLES ET COMPOSANTES
<p><b>2 MESURE PHARE</b></p> <p>Adopter une politique de sobriété généralisée</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>D'ici 2030</b>, 50 % des Québécois·es intègrent des <b>protéines végétales</b> dans leur diète quotidienne</li> <li>▪ <b>D'ici 2030</b>, atteindre une cible de <b>zéro croissance nette (0 %) de l'artificialisation des milieux naturels, forestiers et agricoles</b> et restituer les <b>milieux naturels d'intérêt</b></li> <li>▪ <b>D'ici 2030</b>, le taux d'<b>autosuffisance alimentaire</b> dépasse 50 %</li> </ul> <p><b>COMPOSANTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ D'ici 2030, rendre les <b>systèmes agroalimentaires sobres en carbone et résilients</b></li> </ul>
<p><b>3 MESURE PHARE</b></p> <p>Interdire l'obsolescence et élargir la responsabilité élargie des producteurs</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre</p>	<p><b>A. OBSOLESCENCE</b></p> <p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Dès 2023</b>, clarifier les modalités d'application de la <b>garantie légale</b> grâce à des balises définies au niveau de la durée de vie des différentes catégories d'objets</li> <li>▪ <b>D'ici 2025</b>, obliger le producteur à indiquer la <b>durée de vie minimale de fonctionnement du produit</b> et des informations sur sa <b>réparabilité</b> par une modification à la Loi sur la protection du consommateur pour freiner l'obsolescence</li> <li>▪ <b>En 2025</b>, la <b>durée de vie moyenne des produits</b> a augmenté</li> </ul> <p><b>COMPOSANTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dès 2025, augmenter la <b>durée de vie moyenne des produits</b> afin de détourner les biens et appareils fonctionnels de l'élimination et du recyclage</li> </ul> <p><b>B. RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS</b></p> <p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dès 2020, assujettir les huit <b>catégories de produits identifiées comme prioritaires</b> par le MELCC à désigner sous la responsabilité élargie des producteurs (voir la liste dans le rapport du GT)</li> <li>▪ De 2021 à 2030, assujettir annuellement deux <b>nouvelles catégories de produits prioritaires</b> à la responsabilité élargie des producteurs</li> <li>▪ D'ici 2022, intégrer des <b>critères de durabilité et de réparabilité des objets</b> par une modification du <i>Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises</i></li> </ul> <p><b>COMPOSANTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer et élargir la <b>responsabilité élargie des producteurs</b></li> </ul>

MESURES PHARES	CIBLES ET COMPOSANTES
<p><b>4 MESURE PHARE</b></p> <p>Intégrer les émissions de gaz à effet de serre de nos importations dans l'inventaire québécois</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Dès 2023</b>, un <b>portrait d'ensemble</b> établit les émissions de gaz à effet de serre associé à nos importations</li> <li>▪ <b>Dès 2025</b>, un <b>inventaire national</b> annuel intègre les émissions de gaz à effet de serre de nos importations</li> </ul> <p><b>COMPOSANTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Intégrer les émissions de gaz à effet de serre de nos importations</b> dans l'inventaire québécois dès 2025</li> </ul>
<p><b>5 MESURE PHARE</b></p> <p>S'engager à dévoiler les actifs en carbone et désinvestir massivement des énergies fossiles</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre</p>	<p><b>A. DÉSINVESTISSEMENT DU SECTEUR ÉNERGIES FOSSILES</b></p> <p><b>CIBLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>D'ici 2025</b>, plus <b>aucun financement</b> n'est alloué au secteur des énergies fossiles</li> </ul> <p><b>COMPOSANTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cesser tout type de <b>subvention, directe et indirecte, au secteur des énergies fossiles (incluant le gaz naturel)</b> au plus tard en 2025</li> </ul> <p><b>B. PROJETS DANS LE SECTEUR DES ÉNERGIES FOSSILES</b></p> <p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Dès 2020</b>, plus <b>aucun soutien ou permis</b> n'est accordé à un projet lié aux énergies fossiles</li> <li>▪ <b>Dès 2020</b>, adopter <b>une loi ou un moratoire</b> sur tout projet dans le secteur des énergies fossiles</li> </ul> <p><b>COMPOSANTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Interdire tout nouveau projet</b> (y compris tout projet d'agrandissement) d'exploration, d'exploitation, de transport ou de transformation des énergies fossiles dès 2020</li> </ul> <p><b>C. ACTIFS EN CARBONE</b></p> <p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Dès 2023</b>, le <b>dévoilement</b> de 100 % des actifs financiers en carbone est obligatoire</li> <li>▪ <b>Entre 2025 et 2030</b>, une <b>réduction des actifs</b> financiers en carbone de 10 % par année</li> </ul> <p><b>COMPOSANTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exiger des détenteurs d'actifs financiers le dévoilement de leurs <b>actifs en carbone</b> et en réduire rapidement l'importance d'ici 2030</li> </ul> <p><b>D. BÂTIMENTS NETS ZÉRO</b></p> <p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dès 2022, un <b>nouveau Code du bâtiment</b> est adopté</li> <li>▪ Dès 2022, tous les <b>nouveaux bâtiments institutionnels et résidentiels</b> sont nets zéro</li> <li>▪ Dès 2024 : tous les <b>nouveaux bâtiments commerciaux</b> sont nets zéro</li> </ul> <p><b>COMPOSANTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire des <b>bâtiments nets zéro</b> la norme au plus tard en 2024</li> </ul>

## 6 MESURE PHARE

Réduire la place de l'auto solo dans nos vies

## AXE

Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre

A. TRANSPORT COLLECTIF ET PARTAGÉ RÉGIONAL

## CIBLES

- Dès 2021, un **système d'autopartage** est offert dans toutes les régions du Québec
- Dès 2021, un **outil ou une application pour le covoiturage** est accessible gratuitement à toutes et tous les Québécois·es
- D'ici 2030, l'**offre de transport par autocar interurbain et/ou par train** est doublée

## COMPOSANTE

- Diversifier l'**offre de mobilité dans toutes les régions** dès 2025

B. TÉLÉTRAVAIL

## CIBLES

- D'ici 2023, une **politique de télétravail** est adoptée
- En 2025, **20 % des heures de travail** sont effectuées à distance du bureau

## COMPOSANTE

- Adopter et mettre en œuvre une **politique pour encourager le télétravail** d'ici 2025

C. ACCESSIBILITÉ DU TRANSPORT

## CIBLE

- Tous les citoyen·ne·s âgé·e·s de 12 ans et plus se déplacent en transports actifs et/ou collectifs au quotidien, et des transports collectifs adaptés sont accessibles

## COMPOSANTE

- Accroître la part des **transports actifs dans les déplacements en milieu urbain** aménagé dès 2025

D. AUTO SOLO

## CIBLES

- D'ici 2021 et 2030, atteindre un **ratio de 50-50** entre les investissements dans les transports collectifs dans le transport routier d'ici 2021 et un **ratio des 2/3** favorable aux modes durables (collectifs et actifs) d'ici 2030
- D'ici 2030, augmenter de 100 % l'**offre de service de transports collectifs**
- D'ici 2030, diminuer de 20 % la **part des déplacements effectués en auto solo** (cible de la PMD 2030)
- D'ici 2030, réduire de 37,5 % des **émissions de GES dans le secteur des transports** sous le niveau de 1990 (cible de la PMD 2030)
- D'ici 2030, réduire de 20 % des **dépenses brutes des ménages allouées au transport** (cible de la PMD 2030)

## COMPOSANTE

- Réduire de manière importante la **part des déplacements effectués en auto solo** à l'échelle nationale d'ici 2030

MESURES PHARES	CIBLES ET COMPOSANTES
<p><b>6 MESURE PHARE</b></p> <p>Réduire la place de l'auto solo dans nos vies</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre</p>	<p><b>E. VÉHICULES À COMBUSTION INTERNE</b></p> <p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Dès 2021</b>, atteindre un ratio de 2 % de <b>bornes de recharge électrique rapide</b> dans les corridors routiers et les villes, et soutenir l'<b>accès universel à la recharge</b> pour les ménages, en particulier dans les immeubles multirésidentiels</li> <li>▪ <b>D'ici 2022</b>, mettre en place un <b>bonus-malus autofinancé pour l'achat de nouveaux véhicules légers</b></li> <li>▪ <b>En 2025, 50 % des véhicules légers</b> vendus sont électriques ou hybrides rechargeables</li> <li>▪ <b>En 2030, 100 % des véhicules légers</b> vendus sont électriques ou hybrides rechargeables</li> </ul> <p><b>COMPOSANTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Interdire la vente de tout nouveau véhicule léger à combustion interne</b> d'ici 2030</li> </ul> <p><b>F. ÉCOFISCALITÉ</b></p> <p><b>CIBLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Dès 2021</b>, implanter une diversité de mesures, dont la <b>tarification du stationnement</b>, le <b>péage intelligent</b> et l'augmentation de la <b>taxe sur l'essence</b></li> </ul> <p><b>COMPOSANTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recourir à des <b>mesures d'écofiscalité en transport</b> dès 2021, tout en garantissant l'équité et la protection des moins nantis</li> </ul>
<p><b>7 MESURE PHARE</b></p> <p>Créer une Charte des droits de la nature afin de protéger l'ensemble de la biodiversité d'ici 2025</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Améliorer notre rapport à la nature</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Dès 2022</b>, un <b>bilan annuel de l'état de l'environnement</b> est établi</li> <li>▪ <b>D'ici 2025</b>, une <b>charte québécoise des droits de la nature</b> est adoptée</li> </ul> <p><b>COMPOSANTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer une <b>Charte des droits de la nature</b> afin de protéger l'ensemble de la biodiversité d'ici 2025</li> </ul>
<p><b>8 MESURE PHARE</b></p> <p>Instaurer un revenu universel de citoyenneté</p> <p><b>AXE</b></p> <p>Encourager une écocitoyenneté active</p>	<p><b>CIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>D'ici 2025, un revenu universel de citoyenneté</b> est offert à toute personne qui participe à la vie citoyenne</li> <li>▪ <b>D'ici 2025</b>, un <b>mécanisme</b> est adopté pour établir et mettre à jour collectivement ce que comprend le revenu universel de citoyenneté et ses modulations</li> </ul> <p><b>COMPOSANTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un <b>revenu universel de citoyenneté</b>, en grande partie dématérialisé, d'ici 2025</li> </ul>

## 9 MESURE PHARE

Intégrer l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté à tous les niveaux

## AXE

Encourager une écocitoyenneté active

A. ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

## CIBLES

- Dès 2020, une **structure dédiée à l'éducation relative à l'environnement** est mise en place au sein du MELCC
- Dès 2020, **500 millions \$** sont accordés annuellement pour soutenir les initiatives du secteur non formel
- **D'ici 2021**, un **cours spécialisé obligatoire et intégré aux curriculums scolaires du primaire à l'université** est mis en place, incluant la formation continue
- Dès 2021, la **formation des enseignant·e·s et des conseiller·ère·s pédagogiques** est bonifiée avec les fondements et pratiques de l'éducation relative à l'environnement
- **D'ici 2023**, un **programme éducatif à la petite enfance** est implanté
- **D'ici 2030**, **l'ensemble des jeunes scolarisés au Québec sensibilisé·e·s et outillé·e·s face à la crise climatique** sur 10 ans après avoir suivi et réussi le cours spécialisé ajouté au programme scolaire québécois

## COMPOSANTE

- Intégrer **l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté** aux curriculums scolaires, auprès des citoyen·ne·s, des collectivités et des organisations d'ici 2023

B. PUBLICITÉ

## CIBLES

- Dès 2021, tous les fabricants et concessionnaires automobiles ainsi que d'autres industries polluantes sont obligés de **dévoiler les émissions annuelles de leurs produits ou services dans toute publicité**
- Dès 2023, **les appellations «verts» et «durables»** sont contrôlées et **l'écoblanchiment** est limité grâce à une révision et bonification de la Loi sur la protection du consommateur

## COMPOSANTE

- **Encadrer la publicité et les appellations** pour éviter l'écoblanchiment (greenwashing) dès 2023

C. AFFICHAGE ET SENSIBILISATION

## CIBLES

- Dès 2021, une **campagne par année** est déployée
- Dès 2023, un **affichage de l'empreinte carbone et/ou environnementale sur les biens et services** est mis en place par une modification de la Loi sur la protection du consommateur

## COMPOSANTE

- Déployer des **campagnes annuelles nationales d'affichage, de sensibilisation et de marketing social** d'ici 2023

## 10 MESURE PHARE

Mettre de l'avant un principe d'exemplarité gouvernementale

## AXE

Encourager une écoci-toyenneté active

## A. REDDITION DE COMPTE

## CIBLES

- Dès 2022, un projet de loi sur la **transparence dans l'action climatique gouvernementale** est adopté
- Dès 2023, les **objectifs et les mesures climatiques du Québec** sont révisés tous les 3 ans en fonction de la meilleure science disponible (rapports du GIEC)
- D'ici 2030, 100 % des **objectifs identifiés** sont atteints

## COMPOSANTE

- Viser l'**atteinte de 100 % des objectifs identifiés** dans l'ensemble des politiques gouvernementales liées à la transition écologique et à l'environnement d'ici 2030

## B. SUIVI

## CIBLES

- Dès 2020, un suivi annuel des **travaux des comités ministériels** est mis en place
- Dès 2020, un suivi annuel de l'**état d'avancement des actions, des stratégies et des politiques climatiques gouvernementales**
- Dès 2020, une **campagne annuelle accessible et vulgarisée** est déployée
- Dès 2020, un sondage est déployé avec un échantillon jugé statistiquement représentatif pour mesurer le **niveau de connaissance du public**

## COMPOSANTE

- Mettre en place des **modalités de suivi de la mise en œuvre des politiques climatiques et de diffusion de l'information pour tous types de publics**, par différentes méthodes et différents canaux de communication, notamment les médias grand public dès 2020

## C. TRANSITION JUSTE ET ÉQUITABLE

## CIBLE

- Dès 2021, les **critères de la transition juste et équitable** (carbonneutralité, réduction des inégalités, etc.) sont intégrés à l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux, y compris dans l'octroi de subventions ou la délivrance de permis

## COMPOSANTE

- Mettre en place des **mesures fiscales et d'écoconditionnalité** pour faire percoler les objectifs du MELCC au sein des autres ministères et organismes gouvernementaux — un principe d'exemplarité gouvernementale — dès 2021 et au plus tard en 2025

MESURES PHARES	COMPOSANTES ET OBJECTIFS
<p><b>1 MESURE PHARE</b></p> <p>Favoriser la mixité et le partage de risque dans le financement</p>	<p><b>CONTEXTE</b></p> <p>Les investissements nécessaires pour atteindre les cibles du PECC sont colossaux et ne pourront se limiter aux fonds publics et aux subventions. Face à l'ampleur du défi, la collaboration entre les différents acteurs de l'écosystème financier québécois est une condition essentielle à la réalisation de projets structurants de lutte contre les changements climatiques pour le Québec. C'est pourquoi le gouvernement du Québec doit développer une structure d'appariement entre les fonds publics et les institutions financières privées, inspirée des meilleures pratiques internationales en financement mixte (<i>blended finance</i>). L'objectif premier est de maximiser l'effet levier des fonds publics pour mobiliser les fonds privés dans le financement de projets envers les objectifs du PECC.</p> <p><b>COMPOSANTES</b></p> <p>Instaurer au Québec un <b>écosystème de financement mixte de l'électrification et de la lutte contre les changements climatiques</b> en utilisant les fonds publics, dont le FECC, en partenariat avec les gestionnaires de fonds spécialisés privés en entreprises et en financement de projets. Voir les exemples d'initiatives ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>1A.</b> Développer des <b>mécanismes de soutien aux entreprises innovantes en technologies propres</b> (soutenir les accélérateurs et les fonds spécialisés en capital de risque et de <i>venture debt</i> en plus de favoriser les investissements de plus grandes tailles)</li> <li>▪ <b>1B.</b> Soutenir les <b>fonds spécialisés en financement de projets et immobilisations structurants</b> pour l'électrification et la lutte contre les changements climatiques (Ex. : Super entreprises de service écoénergétiques [ESE])</li> <li>▪ <b>1C.</b> À l'intérieur du Plan québécois des infrastructures (PQI), proposer des <b>projets gouvernementaux d'infrastructures incluant des objectifs de lutte contre les changements climatiques (atténuation et adaptation)</b>, utilisant un financement par des obligations vertes et en partenariat avec des investisseurs privés et institutionnels</li> <li>▪ <b>1D.</b> Faciliter des <b>initiatives d'efficacité énergétique en milieu résidentiel avec l'implication des municipalités</b> (Ex. : Programmes de <i>Property Assessed Clean Energy</i>)</li> </ul> <p><b>OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour chaque dollar public investi, s'assurer de <b>maximiser l'effet multiplicateur</b> de l'argent privé investi</li> <li>▪ Partager de manière efficace <b>les risques et les retombées entre les acteurs publics-privés</b> pour accroître l'offre de financement et décupler le nombre de projets en électrification et lutte contre les changements climatiques</li> <li>▪ Développer une <b>convergence de lecture et d'objectifs</b> associés à des critères et des indicateurs d'analyse communs</li> <li>▪ Miser sur l'<b>expertise des investisseurs privés</b> dans l'analyse et la sélection de projets structurants pour la lutte contre les changements climatiques</li> <li>▪ Au-delà de la complémentarité, le public et le privé doivent <b>intervenir de manière distincte sur des projets communs</b> en synchronisant le rythme des processus décisionnels publics et privés</li> <li>▪ Outre les subventions, privilégier l'<b>utilisation d'outils financiers variés</b> comme les prêts et des participations à la capitalisation d'entreprises pour générer un rendement sur l'argent public</li> <li>▪ Prévoir non seulement l'<b>accès à des solutions financières</b>, mais aussi à l'<b>aide technique</b> qui permet aux acteurs de prendre les bonnes décisions</li> </ul>



**2 MESURE PHARE**

Articuler un nouveau rôle stratégique pour Investissement Québec

**CONTEXTE**

Un véritable virage exige une capacité d'investissement public qui nécessite des produits financiers adaptés et une expertise dédiée. Investissement Québec (IQ) est au cœur de l'écosystème financier du Québec et possède une expérience, un réseau et une capacité stratégique que le gouvernement devrait utiliser dans le cadre du PECC. Ainsi, il est impératif d'établir une orientation gouvernementale donnant un mandat spécifique à IQ relative au PECC.

**COMPOSANTES**

- **2A.** Utiliser IQ comme **bras financier porteur de la mission d'offrir du financement mixte (*blended finance*)** afin de mobiliser le capital privé dans des projets structurants d'électrification de LCC notamment en tant que gestionnaire de « fonds de fonds »
- **2B.** Inclure dans la mission d'IQ **la notion d'électrification et de lutte contre les changements climatiques** (atténuation et adaptation)
- **2C.** Engager IQ à se doter d'une politique ou d'une stratégie en matière d'**investissement responsable ou de finance durable** appuyée sur des standards internationaux (Ex. : TCFD, PRB, PRI, etc.)
- **2D.** Développer une **expertise interne** dans les projets de lutte contre les changements climatiques (projets d'atténuation et d'adaptation) chez IQ et mettre cette expertise au service du PECC notamment dans le contexte de la fusion avec le Centre de Recherche Industrielle du Québec (CRIQ)

**OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS**

- Utiliser le FECC et IQ pour réaliser du **financement mixte (*blended finance*)** au Québec
- Développer un **centre d'expertise et de financement** dans le cadre du PECC
- Démontrer une **proactivité accrue** dans les projets visant l'électrification et la lutte contre les changements climatiques
- Augmenter les **opportunités de financement** en développant des produits financiers adaptés
- Mettre sur pied une **équipe dédiée et de référence** pour le gouvernement, les entreprises et le milieu financier
- Agir en **complémentarité** et en **synergie** avec le secteur financier privé

**3 MESURE PHARE**

Optimiser la fiscalité québécoise pour favoriser l'atteinte des objectifs du PECC

**CONTEXTE**

Une politique environnementale efficace nécessite une complémentarité entre financement, réglementation et écofiscalité. L'effort requis pour atteindre les objectifs du PECC exigera une politique écofiscale qui permettra non seulement de décourager les activités nuisibles à l'environnement ou à encourager les activités qui lui sont favorables, tout en diversifiant les capacités financières de l'État et en réduisant les impôts dommageables au développement de l'économie québécoise.

## 3 MESURE PHARE

Optimiser la fiscalité québécoise pour favoriser l'atteinte des objectifs du PECC

## COMPOSANTES

- **3A.** Hausser la **taxe sur le carburant** de 1,5 cent par an pendant 10 ans pour combler les besoins de financement en transport (50 %) et réduire l'impôt sur le revenu (50 %)
- **3B.** Analyser l'implantation d'une **tarification routière kilométrique** modulable pour le type de véhicule, l'heure et la localisation du déplacement incluant le transport de marchandises
- **3C.** Éliminer les **mesures incitatives financières et fiscales pour les énergies à forte émission de GES** (Ex. : subvention du diesel aux autobus scolaires)
- **3D.** Garantir la **pérennité du marché du carbone** pour augmenter la capacité de financement de la lutte contre les changements climatiques et influencer le comportement des agents économiques
- **3E.** Renforcer la **grille d'immatriculation additionnelle** et les **droits d'acquisition** sur la base du cylindrée du moteur

## OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

- Aligner les **écotaxes** sur les comportements et les agents polluants pour inciter au changement de comportement ou au développement de technologies réduisant le polluant
- Minimiser les **exemptions aux mesures écofiscales**
- Utiliser la **fiscalité verte** pour des subventions encourageant le changement positif de comportement sur la base d'un **système de redevance-remise environnemental (bonus-malus)**
- Fixer les **taux des écotaxes** en lien avec les externalités négatives et non pas en vue de maximiser les revenus de l'État
- Justifier chaque **initiative fiscale** sur une base de crédibilité (son effet doit être démontré)
- Considérant le poids plus élevé de la fiscalité québécoise par rapport au reste du Canada et dans un souci d'efficacité fiscale, utiliser les revenus de la taxe pour **réduire les taxes/impôts plus dommageables**
- Accompagner chaque mesure d'un **effort de communication préventif, pédagogique et constructif**
- Évaluer les **dépenses fiscales existantes** pouvant avoir un impact environnemental négatif sous l'angle coût-bénéfice

## CRÉDITS

La présente section souligne le travail exceptionnel des experts et des parties prenantes ayant contribué directement ou indirectement à l'élaboration du PECC.

### Coordination des groupes de travail de la société civile et élaboration de la contribution des coordonnateurs

**Leïla Copti**, présidente  
COPTICOM, Stratégies et Relations publiques

**Étienne Pomerleau-Landry**, conseiller  
COPTICOM, Stratégie et Relations publiques

### Coordination gouvernementale

Toute l'équipe du sous-ministère adjoint à la lutte contre les changements climatiques du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce tout particulièrement :

**Éric Théroix**, sous-ministre adjoint à la lutte contre les changements climatiques

**Lucie Bouchard**, directrice, direction générale de l'expertise climatique et économique et des relations extérieures

**Benoît Rigaud**, adjoint exécutif au sous-ministre adjoint à la lutte contre les changements climatiques

**Alexandra Roio**, directrice, direction de l'expertise climatique

## GRUPE DE TRAVAIL ÉLECTRIFICATION

### COORDINATION

<b>Philippe Dunsky</b> , président	Dunsky Expertise en énergie
<b>Mathieu Lévesque</b> , consultant	Dunsky Expertise en énergie

### SOUTIEN À LA COORDINATION

<b>Christian Bélanger</b> , directeur recherche scientifique, réseau et clients	Institut de recherche d'Hydro-Québec
<b>Jean-Philippe Hardy</b> , consultant principal	Dunsky Expertise en énergie
<b>Jacques Harvey</b> , président et consultant stratégique	J. Harvey Consultant et associés
<b>Jeff Turner</b> , chercheur principal	Dunsky Expertise en énergie

### MEMBRES

<b>Michel Bernier</b> , professeur titulaire	Polytechnique Montréal
<b>Jean-Philippe Boucher</b> , directeur des politiques	Union des municipalités du Québec
<b>Isabelle Bouffard</b> , directrice, direction recherches et politiques agricoles	Union des producteurs agricoles
<b>Julie-Anne Chayer</b> , présidente	Conseil du bâtiment durable du Canada — Québec
<b>Yves-Thomas Dorval</b> , président et chef de la direction	Conseil du patronat du Québec
<b>Kathy Megyery</b> , vice-présidente stratégie et affaires économiques	Fédération des chambres de commerce du Québec
<b>Geneviève Gauthier</b> , directrice nationale	Econoler
<b>Sarah Houde</b> , présidente-directrice générale	Propulsion Québec
<b>France Lampron</b> , directrice électrification des transports	Hydro-Québec
<b>Hélène Lauzon</b> , présidente-directrice générale	Conseil patronal de l'environnement du Québec
<b>Denis Leclerc</b> , président et chef de la direction	Écotech Québec
<b>Michel Morin</b> , coordonnateur énergie et entretien	Commission scolaire des Samares
<b>Normand Mousseau</b> , directeur académique	Institut de l'énergie Trottier
<b>Samuel Pagé-Plouffe</b> , conseiller à la direction générale et aux affaires publiques	Vivre en Ville (GT Jeunesse)
<b>Stéphane Pascalon</b> , chef de programmes projets de démonstration	Institut du véhicule innovant
<b>Jessie Pelchat</b> , chercheuse sénior en choix collectifs en transports	Équiterre
<b>Pierre-Olivier Pineau</b> , Professeur titulaire	Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal
<b>Simon-Pierre Rioux</b> , président	Association des véhicules électriques du Québec
<b>Patrick Rondeau</b> , conseiller en transition juste et lutte contre les changements climatiques	Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec
<b>André St-Pierre</b> , directeur général	InnovÉE
<b>Denis Tremblay</b> , président-directeur général	Association de l'industrie électrique du Québec
<b>Jean-François Tremblay</b> , président-directeur général	Jalon Montréal

### EXPERT GOUVERNEMENTAL

<b>Benoît Lacroix</b> , ingénieur et physicien, direction de l'expertise climatique	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
---	--

## GRUPE DE TRAVAIL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ADAPTATION

### COORDINATION

Alain Bourque, directeur général

Ouranos

Jeanne Robin, directrice principale

Vivre en Ville

### SOUTIEN À LA COORDINATION

Claudia Bennicelli, conseillère en aménagement du territoire et urbanisme

Vivre en Ville

Hélène Harvey, consultante en aménagement du territoire et changements climatiques

### MEMBRES

Pierre Babinsky, directeur des communications et des affaires publiques

Bureau d'assurance du Canada

Nathalie Barrette, professeure titulaire

Université Laval

Cynthia Boucher, présidente

Association des aménagistes régionaux du Québec

Ghalia Chahine, coordonnatrice environnement, aménagement et services-conseils

Union des producteurs agricoles

Pierre Châteauvert, directeur des politiques

Fédération québécoise des municipalités

Philippe Gachon, professeur

Université du Québec à Montréal

Sylvain Gariépy, président

Ordre des urbanistes du Québec

Patrick Lajeunesse, professeur

Université Laval

Karel Mayrand, directeur général

Fondation David Suzuki — section Québec et Atlantique

Suzy Peate, coordonnatrice exécutive

Communauté métropolitaine de Montréal

Catherine Perras, analyste à la recherche

Cité-ID LivingLab Gouvernance de la résilience urbaine (GT Jeunesse)

François Reeves, professeur agrégé

CHUM

Jean-François Sabourin, conseiller aux politiques

Union des municipalités du Québec

Sophie L. Van Neste, chercheuse

Institut national de recherche scientifique

Antoine Verville, directeur général

Regroupement des organismes de bassins versants du Québec

### EXPERTE GOUVERNEMENTALE

Virginie Moffet, coordonnatrice à l'adaptation aux changements climatiques, direction des politiques climatiques

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

## GROUPE DE TRAVAIL BIOÉNERGIES

### COORDINATION

Catherine Bérubé, coprésidente	SWITCH, l'Alliance pour une économie verte
Karel Mayrand, coprésident	SWITCH, l'Alliance pour une économie verte

### SOUTIEN À LA COORDINATION

Gabriel Durany, directeur général	Bright Diamond Consulting
Michaël Roberge, consultant	Bright Diamond Consulting

### MEMBRES

Gérard André, consultant VieTech	Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels du Québec
Mathieu Béland, coordonnateur et porte-parole	Vision Biomasse Québec
Loïc Blancquaert, conseiller municipal	Ville de Saint-Lambert (GT Jeunesse)
Geneviève Brisson, directrice principale, affaires gouvernementales mondiales	Enerkem
Frédéric Krikorian, vice-président développement durable, affaires publiques et gouvernementales	Énergir
Annie Levasseur, professeure	École de technologie supérieure
Vincent Moreau, directeur général	Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
Kevin Morin, conseiller politique	Fédération québécoise des municipalités
Jean-François Samray, président-directeur général	Association québécoise de la production d'énergie renouvelable
Évelyne Thiffault, professeure	Université Laval

### EXPERT GOUVERNEMENTAL

Patrick McNeil, ingénieur, direction de l'expertise climatique	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
--	--

## GROUPE DE TRAVAIL JEUNESSE

### COORDINATION

Catherine Gauthier, directrice générale	ENvironnement JEUnesse
---	------------------------

### MEMBRES

Viviane Aubin, étudiante à la maîtrise en génie énergétique	Polytechnique Montréal
Mayari Bernard-Garcia, étudiante au doctorat en génie civil	Polytechnique Montréal
Loïc Blancquaert, conseiller municipal	Saint-Lambert
Amélie Côté, présidente	Incita ■ Coop-conseil zéro déchet
Mathieu Lapointe, maire et préfet	Carleton-sur-Mer et MRC d'Avignon
Elsa Moawad, analyste en responsabilité d'entreprise	Groupe AGÉCO
Jonathan Mongrain, membre du conseil d'administration	Réseau Environnement
Kathia Narcisse, coprésidente du comité des jeunes	Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec
Catherine P. Perras, analyste à la recherche	Cité-ID LivingLab Gouvernance de la résilience urbaine
Samuel Pagé-Plouffe, conseiller à la direction générale et aux affaires publiques	Vivre en Ville
André-Yanne Parent, directrice générale	Projet de la réalité climatique Canada
Eddy Perez, analyste des politiques internationales	Réseau action climat Canada
Claudel Pétrin-Desrosiers, porte-parole	Association canadienne des médecins pour l'environnement
Alix Ruhlmann, membre du conseil d'administration	ENvironnement JEUnesse et co-fondatrice de Décroissance conviviale
Alice-Anne Simard, directrice générale	Nature Québec
Zy St-Pierre-Bourdelsais, étudiant·e en architecture et bâtiment durable	

### EXPERT GOUVERNEMENTAL

Jean-Thomas Lortie-Keating, chargé de programmes, direction de l'expertise climatique	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
---	--

## GRUPE DE TRAVAIL FINANCEMENT

### COORDINATION

**Claude Dorion**, directeur général

MCE Conseils

### SOUTIEN À LA COORDINATION

**Chantal Malo**, conseillère stratégique

MCE Conseils

**Julien Racicot**, analyste économique, stratégie et marketing

MCE Conseils

### MEMBRES

**Philippe Batani**, vice-président, communications et affaires publiques

Caisse de dépôt et placement du Québec

**Pierre Blaising**, directeur principal, planification stratégique et intelligence d'affaires

Fonds de solidarité FTQ

**Martin Caron**, vice-président, stratégie et développement corporatif

Banque nationale du Canada

**Pauline d'Amboise**, secrétaire générale et vice-présidente, gouvernance et développement durable

Mouvement Desjardins

**Luc Godbout**, professeur

Université de Sherbrooke

**Geneviève Labrie-Beaudoin**, conseillère principale, développement durable

Investissement Québec

**Andrée-Lise Méthot**, fondatrice et associée directrice

Cycle Capital Management

**Stéphan Morency**, chef de l'investissement

Fondaction

**Louis-André Patault**, directeur, planification stratégique

Hydro-Québec

**Eddy Perez**, analyste des politiques internationales

Réseau action climat Canada (GT Jeunesse)

**Éric St-Pierre**, directeur général

Fondation familiale Trottier

**Denis Williams**, directeur principal, mines

Investissement Québec

### EXPERTS GOUVERNEMENTAUX

**Denis Boutin**, coordonnateur en changements climatiques,  
direction des politiques climatiques

Ministère de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques

**Maude Chabot-Pettigrew**, économiste, direction générale des affaires stratégiques

Transition énergétique Québec

**Isabelle Gaudet**, directrice, direction du capital d'investissement et des sociétés d'État

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

**Catherine Gauthier**, directrice, direction des politiques climatiques

Ministère de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques

**Nicolas Morin**, économiste, direction de l'analyse des politiques et des taxes de vente

Ministère des Finances



